

Nouveliste

VALAISAN

SERVICE DE PUBLICITÉ : PUBLICITAS S. A., SION
Téléphone (027) 2 12 36
et toutes les agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ABONNEMENTS POUR LA SUISSE			
	1 an	6 mois	3 mois
Sans Bulletin officiel	32.—	18.50	9.—
Avec Bulletin officiel	40.—	21.—	11.50
Etranger : Demander le tarif			

TARIF DE LA PUBLICITE

Annonces	14 ct. le mm.
Réclames	35 "
Mortuaires	30 "
Majoration de 20 % pour tout emplacement exigé par le client. (Réclames 1re page 25 %)	
Tirage contrôlé par la FRP	

JOURNAL D'OPINION ET D'INFORMATION FONDÉ EN 1902
PREMIER QUOTIDIEN DU MATIN DE LA VALLEE DU RHONE

RÉDACTION ET ABONNEMENTS :
St-Maurice Tél. (025) 3 65 61 - 62
Sion, > (027) 2 31 51 - 52
Martigny > (026) 6 18 66 C. c. p. II c 274

Chronique du Tribunal fédéral

Engagement d'un employé étranger et conditions de salaire

M. X., qui exploite à Genève un commerce de primeurs en gros, a eu à son service, du 1er septembre 1955 à fin novembre 1957, un jeune Espagnol Z., né le 6 février 1940 et qui avait donc 15½ ans au début de son engagement. X. est partie au contrat collectif de travail des importateurs de primeurs en gros, contrat qui n'a pas reçu force obligatoire générale. Z. n'est devenu membre d'une association signataire de ce contrat qu'en juin 1957. Un arrêté du Conseil d'Etat genevois du 29 juin 1954 subordonne à la condition que l'employeur se conforme aux dispositions des contrats collectifs l'octroi aux étrangers d'un permis de séjour en vue de prendre un emploi. M. X. s'est abstenu de demander une autorisation de travail pour son employé Z.

En décembre 1957, Z. a réclamé à son employeur, devant le Conseil des prud'hommes, le paiement de Fr. 6020.- représentant la différence entre le salaire garanti par le contrat collectif et celui qu'il avait effectivement touché. X. a reconnu devoir Fr. 740.- pour solde de salaire pour la période du 1er juin 1957 au 30 septembre 1957; il conteste en revanche toute obligation pour la période précédant l'affiliation de Z. à une association signataire du contrat collectif. Le Conseil des prud'hommes a admis entièrement la demande de Z. soit pour un montant de Fr. 6020.-. Il a estimé que c'était commettre un abus de droit que de se soustraire aux conditions de rémunération impérativement fixées par l'arrêté du Conseil d'Etat en s'abstenant de requérir l'autorisation de travail pour un étranger.

La Chambre d'appel ayant confirmé ce jugement, M. X. a recouru au Tribunal fédéral. Celui-ci a rappelé que les conditions du contrat de travail peuvent être fixées librement, pourvu qu'elles ne soient contraires ni à la loi, ni aux mœurs (art. 326 CO). L'employeur paie le salaire convenu, usuel ou fixé par des contrats-types ou des contrats collectifs obligatoires pour lui (art. 330 al. 1 CO). Z. prétend toutefois que l'arrêté cantonal du 29 juin 1954 produit des effets de droit civil et confère à l'employé un droit au salaire minimum prévu dans la convention collective. Cependant, — et les premiers juges l'ont eux-mêmes admis, — telle n'est pas la portée de cette réglementation qui, par les conditions mises à l'octroi du permis de séjour, se borne à contraindre indirectement l'employeur à s'engager à rémunérer son personnel étranger d'après la convention. Il n'est d'ailleurs guère concevable qu'une prétention civile puisse être déduite d'une règle de droit public qui se borne à exercer une pression pour amener les parties à contracter à des conditions déterminées. En l'espèce, le droit civil fédéral ne confère pas un droit au salaire minimum.

Il n'est pas moins douteux que le législateur cantonal eût-il imposé directement les conditions de salaire pratiquées dans le contrat collectif, aurait été habilité à édicter une telle règle de droit civil. Certes, dans un arrêt antérieur, le Tribunal fédéral a jugé que lorsqu'un canton introduit une réforme sociale en harmonie avec le droit fédéral, il peut en accroître l'efficacité par un moyen de droit privé, sans outrepasser le cadre des compétences que l'art. 6 al. 1 du Code civil réserve aux cantons. Pour des raisons plausibles d'ordre public, le législateur cantonal peut recourir à des moyens de contrainte d'ordre civil qui ne heurtent ni le sens ni l'esprit du droit privé fédé-

ral. Dans l'arrêt cité ci-dessus, il s'agissait des vacances payées rendues obligatoires pour sauvegarder la santé publique; dans ce cas, le moyen civil servait le but d'intérêt public.

En revanche, dans l'affaire que nous examinons maintenant, la garantie d'un salaire minimum aux seuls employés étrangers constituerait, en l'absence de toute réforme sociale, une norme indépendante dérogeant aux principes fondamentaux du droit des contrats. Au surplus, ce ne serait pas nécessaire, car on évite efficacement la sous-enchère des travailleurs étrangers par la contrainte indirecte prévue par l'arrêté cantonal du 29 juin 1954. Il s'ensuit que l'employé Z., en l'absence d'une convention, ne peut fonder une prétention civile sur ledit arrêté. Ainsi les conditions fixées par le contrat collectif de travail des importateurs de primeurs en gros ne lient les parties X. et Z. que dès l'affiliation de Z. à une association signataire du contrat et jusqu'à la cessation de son engagement chez X., soit du 1er juin 1957 à fin novembre 1957. Pour cette période, la différence entre le salaire touché et le salaire garanti s'élève à Fr. 1100.-, c'est-à-dire Fr. 740.-, solde de salaire reconnu par X. jusqu'au 30 septembre 1957, plus Fr. 630.- pour les mois d'octobre et de novembre 1957.

Les juridictions cantonales ont d'ailleurs reconnu la valeur des arguments développés ci-dessus. Mais, pour admettre la prétention de l'employé Z. dans son entier, elles se sont fondées sur la notion de l'abus de droit qu'aurait, selon elles, commis l'employeur X. A cet égard, elles ont relevé que, d'a-

près l'art. 4 de l'arrêté genevois du 29 juin 1954, l'employeur doit s'assurer avant de laisser travailler un étranger, que celui-ci est autorisé à prendre un emploi. Or X. n'en a rien fait. Certes, remarque pour sa part le Tribunal fédéral, — il est choquant que l'employeur X. tire profit de son omission. Toutefois, c'est d'accord avec son employé, ainsi qu'avec le représentant légal de celui-ci, que X. a fixé un salaire (Fr. 250.- par mois au début, avec augmentations successives jusqu'à Fr. 450.- en mai 1957), qui paraît normal, vu l'âge de l'employé. Celui-ci n'a d'ailleurs formulé sa réclamation qu'après avoir lui-même donné son congé. Or, seule une atteinte portée délibérément et de mauvaise foi aux droits privés d'une partie procéderait de l'exercice abusif d'un droit. En l'absence de tout élément autre que l'infraction aux prescriptions de police de l'arrêté du 29 juin 1954, le moyen fondé sur l'abus de droit (art. 2 al. 2 CC) reviendrait à conférer, par un détour, à la réglementation de droit public, le caractère d'une disposition impérative de droit civil. Il ne serait fondé que si l'employeur, par une attitude contraire à la bonne foi, avait dissuadé son employé de s'annoncer à la police des étrangers ou l'en avait empêché. Or il n'y a rien eu de tel dans le cas présent.

Le Tribunal a donc admis partiellement le recours et a reformé l'arrêt attaqué en ce sens que X. a été condamné à payer à son ancien employé Z. — non pas 6020 fr. comme celui-ci le demandait, — mais un montant de Fr. 1100.-.

(Arrêt du Trib. féd. du 30. 9. 1958)

Le "groupe anti-parti" à nouveau condamné

De nouvelles sanctions disciplinaires à l'égard du «groupe anti-parti» ont été demandées mardi matin, au 21e congrès du parti communiste de l'Union soviétique, par M. Tursunbai Uldjabaev, premier secrétaire du parti du Tadjikistan, annonce l'agence Tass.

Affirmant que les succès économiques remportés par l'URSS constituent une condamnation du groupe anti-parti de Malenkov, Molotov, Boulganine et Chepilov», l'orateur a conclu: «Les explications que donnent actuellement les membres de ce groupe ne peuvent satisfaire personne. Il me paraît peu opportun de laisser ces gens au sein du comité central.» (N.d.l.r.: MM. Malenkov, Molotov, Kaganovitch et Chepilov ayant déjà été exclus du comité central en 1957, la proposition de M. Uldjabaev ne peut que concerner le maréchal Boulganine et, éventuellement, MM. Michel Pervoukhine et Maxime Sabourov.)

M. Pervoukhine fait son autocritique

La radio de Moscou annonce que M. Michel Pervoukhine, membre suppléant du praesidium du comité central du parti communiste soviétique, mis en cause au congrès à propos de l'affaire «anti-parti», a pris aujourd-

d'hui la parole au 21e congrès du parti communiste de l'URSS.

«Je dois constater avec amertume, a-t-il dit dans son autocritique, qu'au moment crucial pour le parti, je n'ai pas vu les desseins anti-parti du groupe Malenkov, Molotov, Kaganovitch, Boulganine, Chepilov.

«Je le proclame devant le congrès, instance suprême du parti. J'ai condamné cependant, et continue à condamner les agissements de ce groupe.»

BIENNE. — L'inconnu qui, lundi matin, ayant pénétré chez un armurier de Bienne, menaçait celui-ci d'une arme dont il s'était emparé et prit la fuite blessant légèrement au ventre un agent de police, était bien, comme on l'avait supposé, un Nord-Africain. Toutefois, on n'a pas encore vérifié son identité personnelle.

TESSIN

Arrêt de travail dans une fabrique dû à un vol

Une caisse contenant de la poudre de diamant a disparu dans une fabrique de pierre de Sala Capriasca, qui fut déjà visitée par des voleurs en septembre. Il s'agit d'une matière de grande valeur, mais exclusivement industrielle. Les voleurs qui ne peuvent pas tirer profit de leur butin, ont été invités à le restituer pour permettre au personnel de reprendre son activité.

Péréquation financière entre les cantons

Le Conseil fédéral a approuvé mardi le texte du message qu'il adresse aux Chambres, à l'appui d'un projet de loi concernant la péréquation financière entre les cantons. En vertu des nouvelles dispositions constitutionnelles sur le régime financier de la Confédération, adoptées en votation populaire le 11 mai 1958, la Confédération est tenue d'encourager la péréquation financière entre les cantons. Elles lui font aussi une obligation d'affecter à la péréquation financière intercantonale un sixième du montant de l'impôt de défense nationale revenant aux cantons.

Le projet de loi, dont les Chambres auront à s'occuper, vise à donner suite à ces nouvelles dispositions constitutionnelles.

Le problème est complexe et dès 1957, le Département des finances et des douanes avait confié à une commission présidée par le conseiller national Renold, d'Aarau, le soin de l'étudier. Le projet de loi est largement fondé sur le rapport présenté par cette commission le 9 mai 1958.

Après avoir exposé les mesures de péréquation prises jusqu'ici par la Confédération, le Conseil fédéral expose les grands lignes du nouveau régime à venir, lequel ne sera pas fondamentalement différent de ce qui s'est fait jusqu'à présent. Le Conseil fédéral considère que la péréquation ne saurait faire l'objet de dispositions d'application générale, mais que, comme jusqu'ici, elle doit se régler autant que possible matière par matière, autrement dit de cas en cas.

Avec la commission d'étude, le Conseil fédéral est d'avis que la complexité des rapports financiers entre la Confédération et les cantons ne permet pas d'établir une règle générale que le législateur devrait ensuite appliquer dans tous les cas particuliers.

Il est préférable de lui laisser une liberté de mouvement aussi grande que possible et de se borner à prévoir un système uniforme pour les cas où les dispositions législatives sont muettes sur la façon de déterminer la capacité financière.

En fait, le projet de loi présenté par le Conseil fédéral se borne à poser des principes, dont le détail sera réglé par les ordonnances d'exécution.

La loi donne la possibilité de tenir compte de changements importants survenant dans la situation financière des cantons et elle réserve au Conseil fédéral le droit de prendre, après entente avec les cantons, des dispositions particulières sur la façon de mesurer leur capacité financière respective. Le Conseil fédéral admet l'existence de trois groupes de cantons: les forts, les moyens et les faibles financièrement parlant. Mais il réserve la solution définitive pour le jour où il s'agira de régler l'exécution de la loi.

Selon la commission d'étude, les cantons financièrement forts étaient, à l'époque, au nombre de onze: Bâle-Ville, Genève, Zurich, Neuchâtel, Bâle-Campagne, Nidwald, Glaris, Soleure, Zoug, Argovie et Schaffhouse. Les cantons de force financière moyenne au nombre de 6: Vaud, Berne, Appen-

zell Rh. Ext., Saint-Gall, Thurgovie et Lucerne et les cantons financièrement faibles au nombre de 8: Uri, Tessin, Grisons, Fribourg, Schwyz, Valais, Obwald, Appenzell Rh. Int. En vertu du projet de loi cette classification serait revue tous les deux ans.

Les principes posés par le projet de loi sont essentiellement les suivants:

Les subventions de la Confédération aux cantons seront mesurées selon la capacité financière de ces derniers.

Le Conseil fédéral établira un barème permettant de mesurer la capacité financière des cantons, cela d'entente avec ces derniers.

Les cantons seront répartis en trois groupes, d'après leur capacité financière.

Les cantons qui concluent avec des contribuables des conventions avec accordant des avantages fiscaux injustifiés recevront des subventions réduites.

En vue de la péréquation financière entre les cantons, chacun d'eux versera à la Confédération 5 pour cent de ses encassements au titre de l'impôt de défense nationale. La part totale d'un canton atteindra au maximum 65 pour cent de ses encassements au titre de l'impôt de défense nationale.

La loi aura effet rétroactif au 1er janvier 1959.

La "guerre des gaz" sur le Haut-Rhin

Les fumées et poussières dégagées par les usines chimiques Lonza de Waldshut, sur la rive allemande du Rhin, ont provoqué une «guerre des gaz» dans cette région. La direction des usines (qui sont une filiale de la société-mère de Bâle), ont conclu avec les autorités de la commune argovienne de Koblenz, un accord sur une expertise à laquelle se livrent actuellement des spécialistes de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich et d'un institut de recherches de Bonn. Cette expertise doit établir l'importance du dégagement de fumée et de poussière pour la population, les animaux et la végétation.

Lors d'un entretien avec les autorités de Koblenz, les savants de l'EPF auraient déclaré que les cheminées des usines Lonza n'évacuent aucun gaz nocif pour la santé des environs.

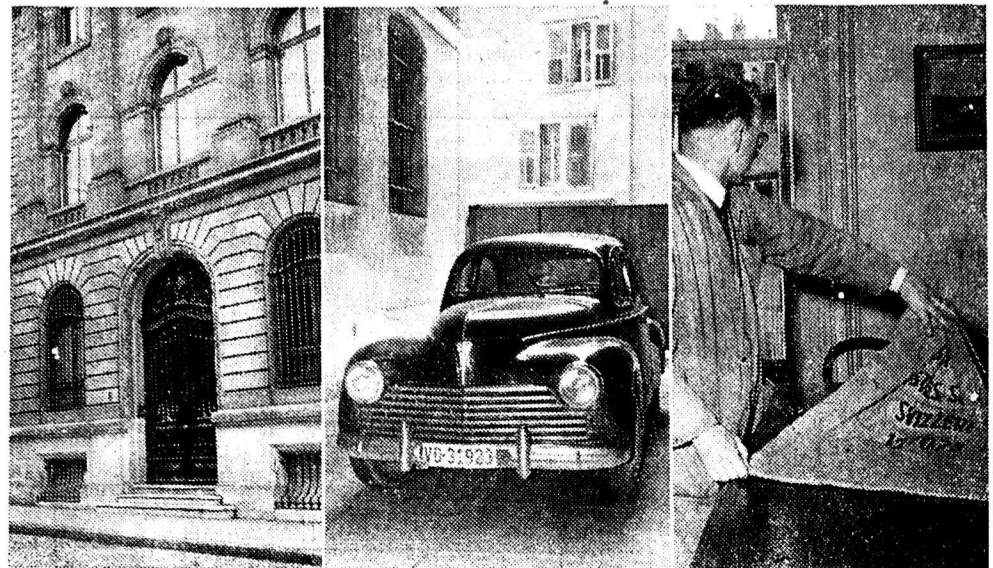
D'autre part, la direction de Lonza fait remarquer que l'entreprise de Waldshut revêt une grande importance pour la population et l'économie de la région. Mais il est évident que la présence d'une usine ne peut apporter que des avantages et que la population doit en supporter aussi les inconvénients limités.

Signalons enfin qu'un «comité des victimes des usines Lonza» s'est constitué à Waldshut. Il travaillera en étroite collaboration avec un autre comité qui sera créé prochainement sur la rive suisse.

Il est prévu une grande assemblée de protestation pour permettre aux plaignants de s'exprimer.

Après le hold-up de Genève

Durant toute la nuit des contrôles ont été effectués par la police dans les établissements tels que bars, dancings, ainsi que dans les hôtels et les pensions. Des patrouilles volantes ont sillonné les routes. Mardi matin, à la demande de la direction des PTT, le transport habituel de la poste du Mont-Blanc jusqu'au siège de la Banque Nationale s'est effectué sous la garde de deux gendarmes armés de mitraillettes. Il en sera désormais ainsi pour chaque transport. Ajoutons que lundi matin, un premier versement, plus important encore que le second, avait déjà été effectué sans le moindre incident par les PTT avec un sac postal du même type (à droite). Au centre, la voiture volée et à gauche le lieu du hold-up.



LUY L'APERITIF VALAISAN!

Se boit à toute heure!

Une nouvelle preuve du fair-play de certaines suffragettes

Trente "éducatrices (!)", bâloises se mettent en grève

Tous les professeurs femmes du Gymnase des jeunes filles de Bâle, une trentaine se sont mises mardi en grève de solidarité pour protester contre le « mépris réaffirmé par les hommes pour la légitime revendication des femmes à pouvoir, elles aussi, exercer leurs droits civiques ». Comme les professeurs femmes en grève représentaient un quart du corps enseignant, les élèves ont été renvoyés chez elles à 9 heures du matin.

Le Conseil d'Etat bâlois se fâche

Sur rapport du Département de l'instruction publique, le gouvernement bâlois s'est occupé, dans sa séance de mardi, de la grève déclenchée par les femmes professeurs du Gymnase des jeunes filles de Bâle pour protester contre le résultat de la votation de dimanche dernier sur le suffrage féminin. Le gouvernement prend connaissance avec étonnement de cette action insensée et la désapprouve de la manière la plus vive. Il charge le Département de l'instruction publique de prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent à l'égard des grévistes et de faire rapport.

N. D. L. R. — Nous avons dû faire allusion, la semaine dernière, à l'attitude pour le moins incorrecte, de certaines suffragettes durant la campagne précédant cette votation historique.

Alors que le « Nouvelliste » s'est borné, dans son opposition, à traiter ce problème politique pure en problème politique, ni plus ni moins, se refusant à parler de capacité ou d'incapacité de la femme et autres inutiles boniments de ce genre, nous n'avons pas moins été victime de menaces et de propos absolument discourtois d'exaltées courageusement réfugiées derrière l'anonymat. Nous aurions pu monter en épingle ces violences, bien pires que celles des hommes lors des campagnes électorales les plus passionnées que nous avons vécues.

Nous nous y sommes refusé, préoccupé seulement de présenter à nos lecteurs cette votation sous son vrai aspect antifédéraliste, hâtif et aventureux.

C'est la scandaleuse grève des « éducatrices » bâloises qui nous donne l'occasion de dire aujourd'hui tout l'ahurissement (pour ne pas dire autre chose) que nous éprouvons à constater le manque total de fair-play de pas mal de suffragettes. Nous nous empressons de préciser que nous sommes heureusement loin de les mettre toutes dans le même sac. Il y a d'ailleurs, dans ces réactions colériques, voire enfantines, la preuve d'une totale impréparation civique.

Ainsi, comme nous l'écrivions durant la campagne, c'est par là qu'il faut commencer.

Quoiqu'il en soit, la réaction des « éducatrices » bâloises est inadmissible dans notre démocratie.

Où irions-nous si, à chaque votation, les battus se mettaient en grève !!! Le plus triste de l'affaire est que ces dames n'ont même pas l'excuse d'être des ignorantes. Bien au contraire leurs fonctions les obligent à former la jeunesse féminine bâloise.

Nous le répétons encore, à notre connaissance, ce sont quelques suffragettes enrégées qui font le plus de tort au progrès du féminisme en Suisse.

L'incident bâlois, taxé, à juste titre, d'« insensé » par le Conseil d'Etat de ce canton, fait plus de mal à cette cause, noble en soi, que toute l'opposition qui s'est manifestée ou exprimée en Suisse.

Nous restons convaincu que le suffrage féminin peut et doit être introduit sur le terrain cantonal et communal.

Mais il y a des excès qui pourraient bien compromettre — pour longtemps — son instauration.

L'initiative de Jean XXIII

La décision du Souverain Pontife de réunir un concile œcuménique a profondément ému l'opinion universelle.

Pour aujourd'hui, limitons-nous à citer la presse française.

« Carrefour » observe que c'est là un signe éclatant de la jeunesse et de la vitalité de l'Eglise.

« Combat » s'inquiète du sort des ecclésiastiques d'au-delà le rideau de fer :

Il est bien peu probable que l'Eglise du silence soulève un pan de son rideau d'ombre pour participer à cette communion des idées.

Mais ce serait douter de la raison et du cœur des hommes qu'imaginer que rien ne sortira pour la construction d'un univers pacifié, de ce concile des pontifes réunis pour un rapprochement et croisés pour le triomphe de l'esprit.

« Aspects de la France » rend un vivant hommage à la courageuse initiative du Pape puis conclut en disant :

Quoi qu'il advienne, la décision de Jean XXIII revêt une importance capi-

tale. Elle ravive cette aspiration à l'unité qui est au fond du cœur de tous les hommes. Elle fait resplendir le bienfait de l'harmonie retrouvée entre frères chrétiens, source de grâce pour notre pauvre monde pantelant et déchiré, promesse de bonheur selon la propre expression du Pontife qui a entrepris de restaurer, à la lumière de la foi apostolique, l'unité, la vraie liberté et la paix.

L'avis de tous est que les conciles œcuméniques furent des instruments de progrès pour la civilisation chrétienne.

Dans la honte

La Ve République n'a pas beaucoup de chances. En plus de la réprobation qu'elle suscite au sujet de ses mesures financières, en plus de l'étonnement douloureux qu'elle provoque après son

La votation fédérale sur la protection civile

Le Conseil fédéral a fixé au 24 mai 1959 la votation fédérale sur le nouvel article constitutionnel 22 bis concernant la protection civile. Cet article, rappelons-le, dispose notamment que la législation sur la protection civile de la population contre les conséquences de faits de guerre est du domaine de la Confédération. Cet article prévoit notamment l'institution du service obligatoire pour les hommes et le service volontaire pour les femmes. Il a été adopté par le Conseil des Etats le 19 juin 1958 par 29 voix sans opposition et par le Conseil national le 2 octobre 1958 par 97 voix sans opposition.

La révision de la loi fédérale sur le désendettement de domaines agricoles

La Commission du Conseil national appelée à donner son avis sur le projet de loi fédérale modifiant celle qui concerne le désendettement de domaines agricoles a siégé le 3 février à Berne, sous la présidence de M. Condrau et en présence de M. Hostenstein, conseiller fédéral. La révision de la loi prévoit la prolongation de l'œuvre de secours en faveur des agriculteurs dans la gêne et dignes d'être secourus; les sommes requises à cet effet seront prélevées sur le fonds de désendettement agricole. Après une discussion nourrie la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur du texte soumis.

Première réunion du Conseil exécutif de la communauté française

Le général De Gaulle a ouvert mardi après-midi, la première réunion du Conseil Exécutif de la Communauté dont il est constitutionnellement le président.

Cette session, inaugurée avec faste, réunit vingt-quatre personnalités: le président De Gaulle, M. Michel Debry, premier ministre de la République française, les douze premiers ministres des Républiques associées d'Afrique et de Madagascar, les ministres à compétence fédérale au nombre de huit et qui représentent d'ailleurs les secteurs étatiques essentiels et enfin deux ministres d'Etat français, M. Jacquinet et M. Houphouët-Boigny, ce dernier étant, comme on le sait, originaire de la Côte d'Ivoire en Afrique Occidentale française.

La Communauté, qui a été approuvée lors du referendum constitutionnel par tous les Etats intéressés, à l'exception de la Guinée remplace l'Union française.

Le conseiller fédéral Wahlen est entré en fonctions

M. T.F. Wahlen, élu conseiller fédéral le 11 décembre dernier, en remplacement de M. Markus Feldmann, décédé, a pris possession de son nouveau poste lundi et assisté mardi, pour la première fois, à une séance du Conseil fédéral.

C'est M. Giuseppe Lepori, en sa qualité de suppléant du chef du Département de justice et police, qui a passé les pouvoirs au nouveau membre de l'Exécutif fédéral et qui, à cette occasion, a présenté à M. Wahlen ses principaux collaborateurs en particulier les chefs de division du Département de justice et police.

Pèlerinage à Rome

21 mars - 5 avril. Fr. 595.— (16 jrs); dir. spirit. Abbé P. BOUVIER dir. visite au Padre Pio-Lorette-Assise. Pèlerinages CARITAS (case postale 18) Pt-Lancy, Genève, tél. 25 94 04.

Les Nomades du Soleil

Ainsi que nous l'avions annoncé «Le Ciné-Club» de Sierre poursuit une belle activité grâce à l'entregent de son président, Roland Muller. Le C.C.S. a réservé une soirée à tous ses membres passifs, ses amis et aux amateurs de beaux films.

Hier soir, dans la coquette salle du cinéma «Le Bourg», M. Henri Brandt, Neuchâtelois, explorateur de grand nom, a présenté son célèbre film «Les Nomades du Soleil».

Cette bande merveilleuse en cinémascope, de la faune africaine, pleine de poésie, riche en couleurs, a enrichi nos connaissances sur un continent dont on parle beaucoup ces temps-ci. Ce film de premier ordre, avec une abondance de variétés, de scènes uniques et la netteté des photos, a prouvé que M. Brandt n'est pas un néophyte, qu'il a su profiter au maximum de sa grande expérience pour réaliser cette œuvre splendide dans un décor vivant et naturel. Dan.

Jean-Pierre MOTTIEZ

remercie bien sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages de sympathie et leurs envois de fleurs, prirent part au deuil cruel qui vient de la frapper. Elle adresse un merci tout spécial au personnel de la CIBA et camarades de travail, au Ski-Club de Daviaz, à la classe 1922, à la Direction et au personnel de la S. C. P. S., ainsi qu'à l'instituteur de Massongex.

IN MEMORIAM

EVIONNAZ

Denise DERIVAZ

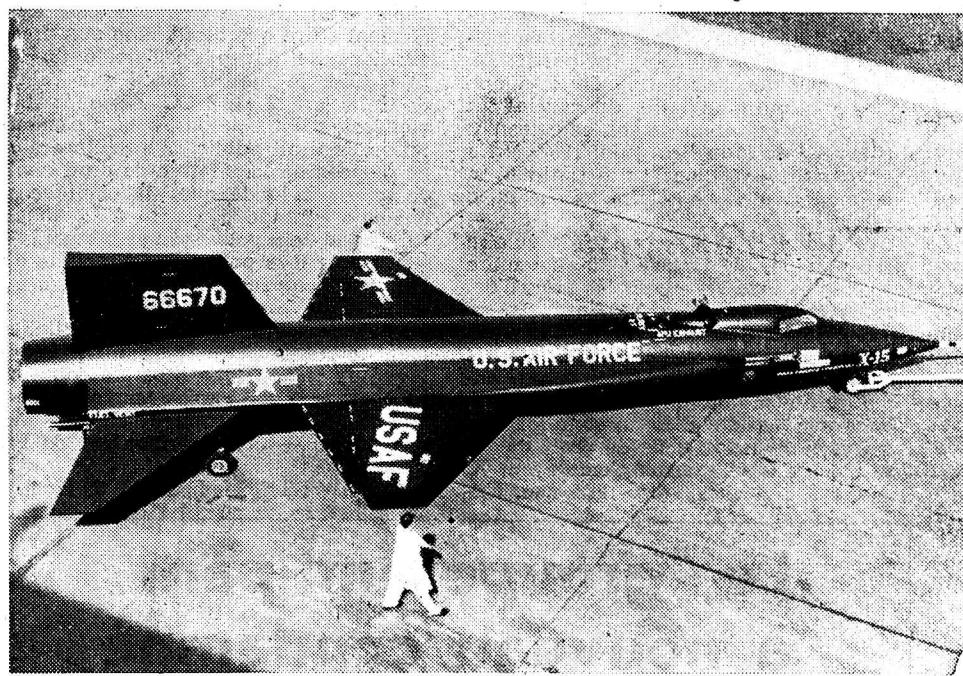
Le 4 février 1955 et le 4 février 1959

Les années passent, mais ton souvenir, chère maman, restera vivant dans nos cœurs.

Ton époux et tes filles Solange et Sonia Derivaz.

CARNIVAL

8 et 10 février
CORTEGE
BATAILLE DE
CONFETTI
7, 8, 9, 10, BAL
Cern, Midi, Central
MONTHÉY



L'avion-fusée X-15 est prêt pour le premier vol dans l'espace

Bientôt, l'homme se lancera pour la première fois à l'exploration de l'espace. Aux Etats-Unis on met la dernière main à la préparation de l'avion-fusée X-15, laboratoire volant de l'espace, qui permettra à son pilote d'atteindre plus de 160 km. d'altitude et une vitesse de 8.000 km-h. X-15 sera lancé depuis un bombardier à réaction B-52.

REVUE de la presse

Les conditions étant posées, avec ses restrictions et ses limites, de la co-existence telle que l'entend M. Krouchtchev, il appartient à l'Occident, s'il veut survivre, de définir son propre programme de sept ou quinze ans.

Car le monde soviétique, depuis la dernière guerre, et avant même de permettre le beurre et le soleil à tous les peuples n'a cessé, une seule année, d'étendre son influence au-delà de ses propres glacis. Le monde qui se dit libre s'est rétréci de toutes les acquisitions de Moscou. M. Nikita Khrouchtchev a évité de s'en vanter.

Comme le déclare notre confrère, il préfère laisser l'Occident à sa béate torpeur.

...Mais

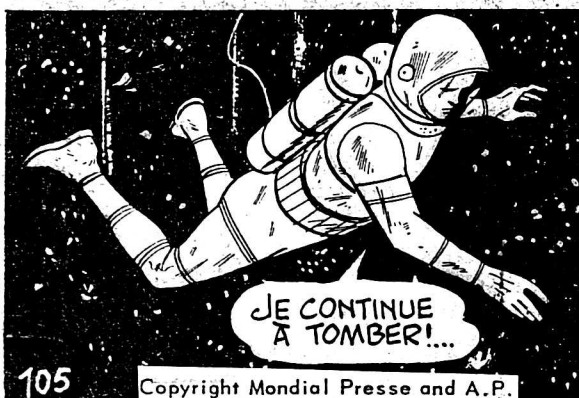
Ce Congrès s'avère aussi une étape de la lutte qui oppose Moscou à Pékin. Dans le journal de Madrid «Ja», on peut, en effet, lire que les objectifs russes et chinois diffèrent quant à la méthode à suivre :

Si Khrouchtchev maintient sa thèse actuelle, il entrera ouvertement en lutte idéologique avec Pékin. Si en revanche, il accepte le nouveau dogme chinois, cela sera déclaré publiquement que tous les gouvernements russes, depuis Lénine, se sont lourdement trompés sur un point essentiel de la doctrine communiste. Et de plus, si les Russes se ralliaient à l'idée de Mao-Tsé-Toung, il leur serait très difficile de l'imposer chez eux. Car il s'agirait, ni plus ni moins, de refaire la sanglante révolution agraire de Staline, laquelle coûta la vie à des millions d'hommes.

Khrouchtchev se trouve dans une position dangereuse. Elle explique, en partie, les gestes du dictateur rouge pour détourner l'attention de ses difficultés en politique intérieure.

Pierre Fontaines.

Scorchy l'invincible



Hourra! OMO nouveau est là!

Maintenant meilleur pour tremper 2 heures suffisent

Maintenant extra pour prélever dans chaque machine

Un avantage sensationnel! Dorénavant il n'est plus indispensable de mettre tremper le linge la veille. Le nouvel OMO vous épargne bien des peines et beaucoup de temps. Grâce à la mousse active d'OMO, la saleté la plus tenace est extraite des tissus et des fibres en un temps record. Oui, OMO vous facilite le travail, il vous aide à rendre propres les cols de chemises même très sales et le linge de cuisine taché. Aujourd'hui plus que jamais:

Avec OMO trempé est à moitié lavé

2 heures suffisent

Enfin! le produit à prélever idéal pour votre machine! La mousse active d'OMO extrait avec une rapidité étonnante et le maximum de ménagement toute la saleté de votre linge. Que vous ayez une machine automatique ou semi-automatique, que l'eau soit dure ou douce, peu importe, car maintenant le nouvel OMO est insurpassable dans n'importe quelle eau, quelle que soit la méthode de lavage.

OMO, idéal pour prélever dans chaque machine

OMO nouveau

Pour votre prochaine lessive OMO nouveau

DUVETS
neufs, remplis de mi-édredon, gris, léger et très chaud, 120 cmx160 cm. Fr. 40.-. Même qualité 140 cm x 17 cm. Fr. 50.-. Oreiller 60 cm. x 60 cm. Fr. 9.50 Port et emballage payés. A la MAISON DU CONFORT, 7, rue Henri-Grandjean, Le Locle, tél. (039) 3 34 44.

CARNAVAL
Location de **COSTUMES**
Immense choix à très bas prix.
T. Nickle, coiffeur, Monthey. Tél. 4 22 26.

A vendre une paire de **SKIS**
190 cm., fixation Kandhar, Fr. 40.-.
Witschard, Martigny, Agence Elna, tél. No 6 16 71.

BIBLIOTHEQUE
ancienne, grande table-bureau sculptée, Renaissance, fauteuil Dagoberth, quelques grands tableaux anciens, à vendre prix avantageux, cause départ. Conviendrait pour bureau d'avocat, docteur, notaire; etc. Ecrire case postale 17609, Olon (Vaud).

50 TAPIS
190 x 290 cm., neufs, magnifiques milieux en moquette, fond brique ou crème, dessins d'Orient, à enlever pour Fr. 88.- pièce.

20 TOURS DE LIT
même qualité que ci-dessus, deux descentes 60 x 120 cm. et un passage 80 x 330 cm., à enlever pour Fr. 67.- le tour de lit. Port et emballage payés.
W. Kurth, avenue de Morges 9, Lausanne, tél. 021/ 24 66 66 ou 24 65 86

LE NOUVELLISTE
le plus fort tirage du canton

Grande Vente de BLANC

Le spécialiste du Trousseau vous offre :

DUVETS,	1 place, 120/150 cm. dep.	Fr. 25.-
COUSSINS,	60/60 cm.	Fr. 7.50
TRAVERSINS,	60/90 cm.	Fr. 12.50
	60/120 cm.	Fr. 15.90
PLUMES pour OREILLERS,	le 1/2 kg.	Fr. 1.90
DRAPS de LIT ECRU,	1 pl., 150/240 cm.	Fr. 6.50
COUVERTURES,	mi-laine, 135/185 cm.	Fr. 11.50
	150/200 cm.	Fr. 13.50
COUVERTURES,	bordures Jacquard, 150/210 cm.	Fr. 22.-
DOUBLE MOLLETON,	largeur 80, 90, 100, 125, 150 cm. dep.	Fr. 4.70
TOILE MATELAS,	largeur 120 cm.	Fr. 4.90
	150 cm.	Fr. 5.90
FOURRES en BAZIN,		
pour Coussins :	60/60 cm.	Fr. 2.50
pour Traversins :	60/90 cm.	Fr. 3.90
	60/120 cm.	Fr. 4.95
Fourres à Duvets	120/150 cm.	Fr. 11.50
	135/150 cm.	Fr. 12.20
	150/150 cm.	Fr. 14.20
	150/170 cm.	Fr. 16.-
FOURRES couleurs		
pour Coussins :	60/60 cm.	Fr. 2.90
pour Traversins :	60/90 cm.	Fr. 4.50
	60/120 cm.	Fr. 5.90
FOURRES à duvets :		
	120/150 cm.	Fr. 12.80
	135/150 cm.	Fr. 13.80
	150/150 cm.	Fr. 15.80

Vos annonces
seront renvoyées au surlendemain si elles ne nous parviennent pas la veille du jour de parution avant 15 heures.
Seuls, les avis mortuaires font exception.

Employée de bureau
Importante maison de commerce du Bas-Valais engagerait de suite ou pour date à convenir, une employée de bureau pour son service de facturation.
Faire offres par écrit avec prétentions de salaire sous chiffre B 54 au Nouvelliste, à Saint-Maurice.

Importante industrie du Bas-Valais cherche **employées**
pour tous travaux de bureau. Préférence sera donnée à candidates ayant des connaissances de langue allemande.
Faire offres écrites sous chiffre P 1949 S à Publicitas, Sion.

Traitement d'hiver avec **VÉRALINE 3** (dinitrocarbolinéum) jusqu'au début de mars
ou avec **VÉRALINE 05** (oléo-parathion) du début de mars au débourement
Pour garantir un bon début de lutte contre la tavelure, ajouter 0.2% de Cupromaag à la Véraline 05.
DR R. MAAG S.A. DIELSDORF / ZH

Sommelière
On demande une sommelière, propre et de confiance. Entrée de suite. S'adresser au Café Saint-André, à Chamossion.
Tél. 4 74 45

Zurich
Famille avec enfants cherche **jeune fille** pour aider au ménage, pas de gros travaux. Bons gages.
S'adresser à G. Rochat, Jomini 13, Lausanne, Tél. 24 21 69.

Betteraves
à vendre. Eventuellement à échanger contre du bois de feu.
S'adr. au No (026) 6 31 43.

On demande **sommelière**
Vie de famille, entrée de suite ou à convenir.
Faire offres au Café du Soleil, Blonay/Vevy
Tél. (021) 5 74 14.

COLLÈGE SECONDAIRE DE BEX
Entrée en première année de l'école secondaire :
Enfants nés en 1949 (éventuellement 1948).
Tous les candidats, garçons et filles, qu'ils se destinent, par la suite, à la section Classique, Scientifique ou Commerciale, subiront les mêmes examens d'admission. La réforme de l'enseignement secondaire vaudois prévoit qu'ils suivront le même programme pendant les deux premières années de leur scolarité.
Les examens d'admission
auront lieu les 2 et 3 mars 1959 au Collège Secondaire de Bex, dès 8 h. du matin.
Moyennes exigées : élèves nés en 1949 : 6. — Elèves nés en 1948 : 6,5. Les inscriptions, pour l'entrée en première année, auront lieu de 11 h. à midi, du 10 au 20 février 1959, auprès de la Direction du Collège.
Pièces à présenter : Livret scolaire, certificats de vaccination, livret de famille. — Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de la direction des Ecoles. Téléphone (025) 5 22 66.

Entrée en IIe et IIIe année de l'école secondaire :
Peuvent entrer, moyennant un examen d'admission portant sur le programme de l'année précédente, en deuxième année, les enfants nés en 1948 (éventuellement en 1947) et en troisième année, les enfants nés en 1947 (éventuellement en 1946).
L'inscription de ces candidats aura lieu aux mêmes dates, au même endroit et aux mêmes conditions que celle des candidats de première année.
Les examens auront lieu les 2 et 3 mars également

Classe commerciale
Admission des élèves de 6ème primaire
Une section générale fonctionnera dès ce printemps et groupera les élèves de 4ème du Collège qui ne se destinent pas aux sections gymnasiales. Un certain nombre d'élèves primaires, (nés en 1946) pourront être acceptés en section générale moyennant un examen fondé sur le programme de 6ème année primaire. Un raccordement est prévu pour l'allemand.
Pour les inscriptions, la date de ces examens et tous renseignements, prière de se référer aux indications fournies ci-dessus.
Le Directeur du Collège : R.-A. Houriet.

Grand choix de linges éponge

A L'ECONOMIE
Röhner-Coppex
Place du Midi SION Tél. 2 17 39
Envois partout

A vendre **Peugeot 203**
en parfait état, bas prix.
Tél. (027) 2 23 92

Dirren Frères Création de parcs et jardins - Pépinières d'ornements - Rosiers d'arbres fruitiers et Projets-devis sans engagement.
Martigny
Tél. 6 16 17

DUVET
Oreiller 60 x 60 7.50
Traversin 60 x 90 13.50
Duvet 110 x 150 27.50
L'ensemble 48.50
E. Martin - Sion
Tél. (027) 2 16 84 ou 2 23 49. Rue des Portes-Neuves.

Quelle maison
Bien installée s'intéresserait à la vente d'**Installations d'arrosage Pompes, etc.**
dans le canton du Valais? Entrent en considération seulement les maisons travaillant à leur propre compte.
Offres sont à adresser sous chiffre S 6306 Z, à Publicitas, Zurich.



BOURG-SAINT-PIERRE Concours du Ski-Club Valsorey

Disputé dimanche par un temps froid et brumeux, le concours du S.C. Valsorey a remporté une magnifique succès. Dans toutes les disciplines, les coureurs au nombre de cinquante-six ont fait preuve d'une belle ardeur pour la conquête des six challenges mis en compétition.

Le comité du S.C. remercie chaleureusement toutes les bonnes volontés qui ont assuré la réussite de ce concours, en particulier le magasin de sport Bagutti de Martigny, et ceux des commerçants de Bourg-Saint-Pierre qui par le don de challenges ou de prix ont grandement facilité la tâche des organisateurs. Merci également à M. Blanc, le très distingué photographe qui, sous les angles les plus divers, a traduit sur la pellicule les épisodes de cette journée.

Chronométrage parfait grâce aux chronos Lémania.

Principaux résultats :

Fond juniors : 1. Davoli Alain, Ferret, 13'11 (Challenge du café Napoléon); 2. Sarrasin Philippe, Ferret, 14'03; 3. Gérard Hubert, Ferret, 14'08.

Seniors : 1. Moret Ami, Valsorey, 26'29 (Challenge du café Joris); 2. Daves Ephrem, Ferret, 27'50; 3. Max Roland, Valsorey, 32'53.

Seniors 2 : 1. Darbellay Oscar, Ferret, 27'18.

Descente juniors : 1. Hiroz F. Levron, 1'20'3; 2. Vernay Gilbert, Champex-Ferret, 1'23'2; 3. Rausis Jacques, C.-F., 1'24'1.

Seniors : 1. Rausis Pierre, Champex-Ferret, 1'16; 2. Michellod Freddy, Vélain, 1'16'3; 3. Hiroz Willy, Levron, 1'19'4.

Slalom juniors : 1. Joris Roger, Valsorey, 29'7 (Challenge); 2. Darbellay Daniel, C.-F., 31'; 3. Hiroz François, Levron, 31'2.

Seniors : 1. Exquis Jean, Vélain, 30'8; 2. Michellod Freddy, Vélain, 31'5; 3. Tornay Joseph, C.-F., 31'6.

Combiné juniors : 1. Hiroz François, 8, 8 p. (Challenge Joseph Moret); 2. Rausis J., 18, 72; 3. Vernay G., 19, 92.

Combiné seniors : 1. Michellod F., 4, 36 (Challenge Bij. Moret); 2. Tornay J., 10, 32; 3. Hiroz Willy, 11, 36; 8. Fournier Candide, 21, 64 (Challenge meilleur temps du club Valsorey).

Festival Junior à la 19e Coupe de Saxon

Les skieurs et spectateurs qui se rendront à la Luy ce prochain Week-end assisteront à une véritable fête du ski alpin.

Le comité d'organisation annonçait la semaine dernière la participation à ces joutes sportives de plusieurs membres de l'équipe valaisanne. Pour l'instant, la présence des frères Régis et Alby Pitteloud des Agettes, qui lors des récents championnats valaisans ont raflé toutes les premières places est assurée. Le petit Maxi Devanthéry de Vercorin, brillant élève de René Rey, sera aussi de la partie. La lutte sera très ouverte dans le clan des juniors, car ils seront nombreux et tenteront tous de faire éclater leur talent.

Dans la catégorie senior, le sympathique Yvon Michellod de Leytron qui remporta la Coupe de Saxon en 1958, et qui de plus connaît les pistes de la Luy comme sa poche, n'aura certainement aucune peine à s'imposer.

A vendre

deux vaches

une début mars et l'autre fin mars. S'adresser au tél. 4 27 96, à Monthey

Succès sans précédent du camp de ski de la FchPTT

Le premier camp de ski de la Fédération Suisse du syndicat chrétien s'est déroulé du 25 janvier au 1er février dans la petite et coquette station de Rosswald. Il réunit 38 participants venant de toutes les régions de la Suisse. Sous un ciel sans nuage, les concurrents rayonnants d'une saine gaieté se trouvaient samedi au départ d'un grand concours interne voué à un magnifique succès. Composé d'un slalom géant de 2 manches, ce concours fut piqueté et ouvert par le spécialiste Michlig Eugène de Ried-Brig. Samedi eut lieu la soirée officielle avec distribution des prix.

Dimanche après-midi, dans l'enthousiasme général, les participants reconnaissants prirent congé au café Guntern à Brigue. La section souhaite à chacun une bonne rentrée. Puise le bon souvenir de ces vacances blanches rassembler l'année prochaine une belle cohorte de skieurs sur les pentes enneigées pour le 2e camp de ski.

Voici les résultats du slalom :

Hors-concours : 1. Michlig Eugène, 1'50'4/5 (meilleur temps de la journée); 2. Volken Werner, 2'02'3.

Dames : 1. Gotuy Simone, Genève, 1'48'2; 2. Pinaton Charlotte, Zurich, 1'51'3; 3. Moulin Anne-Marie, Genève, 2'9'1; 4. Chaignat Anne-Marie, Trame-lan; 5. Reitpichler Eva, Martigny, etc.

Messieurs : 1. Gislser Jacky, Zurich, 2'13'3; 2. Kalberer Marino, Zurich, 2'20; 3. Dufey Jean-M., Genève, 2'25'3; 4. Hardegger Hans, Zurich; 5. Jacquier Gilbert, Genève.



Les décisions du comité central de la L.S.H.G.

Au cours de sa séance tenue le 31 janvier, le Comité central de la LSHG a pris les décisions suivantes :

1) Les officiels pour les championnats du Monde et d'Europe en Tchecoslovaquie sont : A. Walder, vice-président, chef de la délégation; H. Bolter, président de la Commission technique, directeur technique; A. Coach, entraîneur.

2) En raison des incidents qui ont eu lieu le 4 janvier lors du match de championnat suisse de Ligue nationale A, Ambri Piotta-Zurich, les sanctions suivantes ont été prononcées : amende de Fr. 50 pour Ambri Piotta, menace de suspension pour le terrain en cas de nouveaux incidents à Ambri (spectateurs pénétrant sur la glace). Amende de Fr. 100 à Zurich avec menace de suspensions aux responsables en cas de récidive.

3) Un joueur de la série inférieure de la Suisse Centrale a été suspendu jusqu'à la fin de la saison 1961-62 pour avoir donné des coups de crosse sur la tête à l'arbitre et à un joueur adverse.

4) Le H.C. Martigny est puni d'une amende de Fr. 50 et d'une menace de suspension de terrain (jets de boules de neige et de pierres par le public lors du match Martigny-La Chaux-de-Fonds, le 25.1.59).

5) Le H.C. Uzwill est puni d'une amende de Fr. 100 et menace de suspension du terrain (jets de boules de neige par le public, organisation insuffisante lors du match Uzwill-Bülach du 25.1.59).

6) Le protêt du H.C. Viège concernant le match de championnat de Ligue nationale B du 9.1.59 à Montana est repoussé. La rencontre, qui fut interrompue, sera renouée.

7) L'enquête concernant les incidents du match Servette-Sierre du 24.1.59 est en cours.

8) La prochaine séance du Comité central aura lieu le 28 février 1959 à Bâle.

Assemblée générale de printemps du F.-C. Sion

Lundi soir, devant une assistance assez nombreuse, dont malheureusement, un trop petit nombre de supporters, s'est tenue à l'Hôtel de La Planta, l'assemblée générale de printemps du F.C. Sion. A ce sujet, il est curieux qu'environ 6 % des 230 supporters que compte le club séduisois ait été représenté !

M. Jacques de Wolf président du Comité, ouvre la séance à 20 h. 15, et salue les membres présents. Il salue notamment M. Victor de Werra, président d'honneur et membre du Comité central de l'ASF ainsi que les supporters présents, sans oublier la forte participation des joueurs. Suit la lecture du protocole de l'assemblée qui ne soulève aucune objection. M. Ernest Moix, en remplacement de M. Margelisch, malade, lit le protocole de la dernière

assemblée, qui nous donne un juste reflet des faits.

Dans son rapport présidentiel, M. Jacques de Wolf remercie en premier lieu tous ses collaborateurs pour le travail fourni, ainsi que les différentes Commissions qui ont œuvré pour le bien des couleurs séduisoises, sans oublier la presse, pour son travail en profondeur. Fait à signaler : le nombre des spectateurs venus suivre les différentes rencontres atteint le chiffre de 80.000 !

La question, toujours d'actualité, de la création d'un stade, est signalée par lui œuvre indispensable pour un club de ligue nationale. MM. Georges de Werra et Paul Elsig sont démissionnaires du Comité, au grand regret du président qui n'a garde d'oublier de les remercier pour les services rendus durant de fort nombreuses années. Il y a, en ce moment, 73 actifs et 83 juniors inscrits au F.C. Sion. L'Ecole de Guhl porte donc ses fruits pour les juniors en particulier et il en remercie le promoteur. Il retrace ensuite en bref, l'activité difficile de début de saison pour la « première » et, en conclusion, il encourage les joueurs, petits et grands, à garder une discipline sévère vis-à-vis d'eux-mêmes, afin de pouvoir, toujours et lors de chaque rencontre, donner le meilleur d'eux-mêmes, et obtenir un rendement optimum.

M. Jacky Guhl, ensuite, expose son rapport d'entraîneur. Il revient aussi sur les mauvaises expériences subies par l'équipe fanion lors du premier tour, expériences qui porteront, certes, leurs fruits. Les espoirs sont grands, sans pour cela que Guhl voit trop loin comme il l'a toujours fait, et sans illusions éphémères.

Les joueurs seront conscients de la tâche immense qui les attend et il profite pour donner une vue générale des matches de championnat du second tour. Il cite ensuite le bel exemple qu'est Humber pour les footballeurs, par son dévouement à la cause du football séduisois, et regrette l'abandon des anciens joueurs qui devraient, pourtant, être les piliers de l'équipe.

A propos du stade, toujours, il cite une équipe de deuxième ligue (!)

Un match décisif Martigny-Montana

S'il est un match que Montana et Martigny voudront remporter à tout prix, c'est bien celui qui les opposera mercredi 4 février, à 20 h. 30, à la patinoire de Martigny. Il est clair que Montana et Martigny occupent les places les plus inconfortables de ce championnat de ligue nationale B, avec respectivement 3 et 4 points et comptent principalement sur cette rencontre pour améliorer leurs positions peu enviables. En cas de victoire des Montagnards, ceux-ci céderaient la lanterne rouge aux Octoduriens, mais un succès de ces derniers leur permettrait de rejoindre Sierre et Gottérot. C'est pour cette raison que les deux équipes préparent cette rencontre avec un soin minutieux, et l'on peut prévoir un match palpitant à l'extrême.

Malgré l'importance de l'enjeu, souhaitons que ce match se déroule dans les limites de la correction et le public vibrera aux exploits des Connors, Daski, Pillet Revaz, Bestenheider, Rey et autres craks. La direction du jeu sera confiée à MM. Aubort et Schmidt, Lausanne.

Conférence des officiers fédéraux de tir

Tirs d'essai au fusil d'assaut

Les officiers chargés des 18 arrondissements fédéraux de tir viennent de tenir leurs assises annuelles les 29, 30 et 31 janvier à Lausanne.

Cette réunion débuta par des tirs d'essai au nouveau fusil d'assaut, dont sera bientôt dotée notre armée. Chaque participant dut exécuter le programme actuel A du tir obligatoire et celui du tir en campagne.

Ces mêmes tirs d'essai seront organisés pour les commissions cantonales de tir à l'occasion de leurs séances de cette année.

Malgré des conditions absolument défavorables, temps glacial et très brumeux, avec une visibilité excessivement réduite, les résultats obtenus prouvent cependant que les tireurs pourront avoir une entière confiance dans cette nouvelle arme. Surtout si l'on tient compte des temps imposés pour les séries dans les feux de vitesse, soit :

2 coups en 10 secondes ; 3 coups en 15 secondes (programme obligatoire).

3 coups en 10 secondes ; 6 coups en 20 secondes (tir en campagne).

Les expériences qui seront faites en 1959 dans ces différents tirs d'essai serviront de base à la Section des tirs hors service du Département mi-

litaire fédéral pour l'élaboration du programme obligatoire qui sera imposé aux porteurs du fusil d'assaut pour les tirs hors service.

Voici les meilleurs résultats de ces tirs d'essai exécutés par les officiers fédéraux de tir le jeudi 29 janvier après-midi, au stand de la Pontaise :

PROGRAMME OBLIGATOIRE A

Colonel Meytain, ar. III, St-Maurice, 121 (points et touchés) ; Lt-colonel Deluz, ar. II, Lausanne, 118 ; Colonel Weber O., ar. IX, Oberhofen, 115 ; Major Steinemann H., ar. XVII, St-Gall, 113 ; Colonel Burkhardt F., ar. VIII, Berne, 113 ; Lt-colonel Dur-rer F., ar. XIV, Alpnachstad, 112 ; Lt-colonel Huwlyer R., ar. X, Bâle 111 ; Lt-colonel Fürst F., ar. V, Morat, 107, etc.

TIR EN CAMPAGNE

Lt-colonel Kenzelmann J., ar. IV, Zenggen, 77 (points et touchés) ; Colonel Weber O., ar. IX, Oberhofen, 77 ; Major Steinemann H., ar. XVIII, St-Gall, 76 ; Colonel Burkhardt F., ar. VIII, Berne, 74 ; Lt-colonel Fürst F., ar. V, Morat, 73 ; Colonel Meytain F., ar. III St-Maurice 72 ; Lt-colonel Deluz P., ar. II, Lausanne, 69 ; Lt-colonel Matthey A., ar. I, Genève, 68, etc.

qui a à sa disposition, cette année, 1 million et demi de francs pour monter ses installations sportives et surtout un terrain digne des spectateurs qui se déplacent pour venir les voir disputer des rencontres.

Qu'en est-il à Sion ? De vaines promesses, toujours, sans aucun fait concret. Dommage... pour la jeunesse surtout, car le sport devient, à l'heure actuelle, la base de l'instruction des jeunes de tous les pays environnants. Pour terminer, il remercie à son tour tous les membres du Comité, plus spécialement la Commission technique pour sa compréhension et son appui dévoué et forme les meilleurs espoirs pour la suite du championnat.

Le Président remercie l'entraîneur pour son brillant exposé dont chacun aura certainement tiré profit. M. de Kalbermatten, remplaçant M. Actis, excusé, fait son rapport sur l'activité des juniors durant ce premier tour. Il se félicite plus particulièrement de l'esprit sportif, de la camaraderie et surtout de la bonne tenue des jeunes qui formeront, plus tard, les éléments de la première.

La parole est ensuite à M. Victor de Werra, président du Comité d'organisation des fêtes du cinquantenaire, qui se dérouleront à Sion fin avril. Trois rencontres auront lieu, probablement organisées. Une plaquette, ainsi qu'un livret retraçant l'épopée du football séduisois seront édités. Il espère que ce cinquantenaire se déroulera dans une ambiance saine et que tout, y compris le temps, soit propice au parfait déroulement des festivités.

La réélection du Comité nous donne le résultat suivant :

Président : M. Jacques de Wolf ; Secrétaire : M. Serge Margelisch ; Caissier : M. Roger Ammann ; Président de la Commission technique : M. Henri Géroudet ; Entraîneur : M. Jacques Guhl ; membres : MM. Albert Dubuis, Andenmatten Michel, Adrien de Riedmatten, Pierre Moren, André Filipinini, Bernard Boll, Raymond Gruss, Ernest Moix, Victor de Werra, président d'honneur.

Un nouveau réviseur de comptes est nommé en la personne de M. Eugène Joos.

M. Victor de Werra, ensuite retrace l'activité des deux membres sortants, MM. Paul Elsig et Victor de Werra et les propose comme membres d'honneur. Cette nomination est acceptée par applaudissements et M. Elsig se fait l'interprète pour remercier toute l'assemblée, et assurer que le Comité pourra compter sur lui en cas de surcroît de travail.

Le point des divers étant maintenant terminé, la séance est levée à 23 heures, après que le président ait encore remercié l'assemblée pour son attention durant cette longue séance.

But.



30 gouttes dans un peu d'eau!



CAMOMINT

extrait de menthe et camomille

Contre tous les troubles possibles d'une mauvaise digestion! Le Camomint vous soulage et rafraîchit instantanément.

Le flacon Fr. 2.50 et Fr. 4.-

— Je crois qu'il a raison et que du café ne nous ferait pas de mal. Je peux en faire, si vous voulez. Vous venez m'aider, Odile ?

— Oh ! oui, Jerry ! Mais je peux le faire toute seule ? Vous êtes si fatigué.

— Non, je vais avec vous.

« Gary » les arrêta.

« Un instant. Si vous faites du café, comme je compte en boire, tâchez de ne pas mettre de mustéla dedans. »

Jerry essaya de rire.

— Non, non, je ferai attention.

— D'ailleurs, dit Héléne, il n'y a plus de mustéla dans la cuisine. J'ai jeté la bouteille.

— Ah ! bon, dit « Gary ». C'était plus prudent !

Pendant que Jerry et Odile allaient préparer le café, Héléne accomplit son devoir en s'asseyant près de Lucienne.

Jean-François, épuisé, s'endormit sur le divan du salon.

Un parfum de café se répandit. Un moment passa. Enfin, Odile apporta un plateau avec des tasses, Jerry apportait la cafetière.

« Pas de mustéla ? demanda « Gary ».

— Non, répondit Héléne, je vous ai dit que j'avais jeté la bouteille, tout de suite après l'histoire de la salade.

— Pas tout de suite après, maman, dit Odile. Je l'ai revue, moi, après, à la même place. Je n'ai

VOUS N'APPELLEREZ PAS LA POLICE!

Roman policier par C. & M. BAYET

pas osé y toucher.

— Quand ? demanda Héléne.

— Je ne me rappelle plus très bien... Pas très longtemps avant... la mort de tante Suzanne...

— Es-tu sûre, ma chérie ?

— Absolument.

— C'est bizarre... »

Héléne semblait rêveuse.

« J'aurais juré que je l'avais jetée !

— L'essentiel, dit « Gary », c'est qu'il n'y en ait pas dans la cafetière. »

Tout le monde prit du café. Même Lucienne, sur les instances d'Héléne.

La nuit se traîna en longueur.

On discuta un peu sur les événements. Marcel se dans les détails. Marcel demanda si l'on avait entendu le coup de feu qui avait tué tante Suzanne.

« Non, dit Héléne.

— Encore un silencieux !

— Ça ne m'étonne pas, répondit Marcel. Ce n'est pas très difficile à deviner ! »

« Gary » demanda :

« Vous êtes persuadé que c'est moi qui ai fait le coup, professeur ?

— Et qui d'autre ?

— N'importe qui ! Est-ce que je sais, moi ?

— Apprenez, monsieur, dit Héléne, qu'il n'y a pas ici de « n'importe qui ». Nous connaissons très bien toutes les personnes qui sont et qui... étaient là.

— C'est-à-dire, expliqua Marcel, que comme « n'importe qui », il n'y a que vous.

— Et l'Amerloque ? demanda « Gary ». Vous le connaissez ? »

Odile bondit :

« Vous seriez aimable, monsieur, de ne pas insulter nos invités !

— Ça ne fait rien, dit Jerry en souriant. Il faut

bien qu'il se défende.

— J'aimerais, dit Héléne, que cette défense ne consiste pas uniquement à accuser les autres.

— C'est que je ne vois pas d'autre défense, remarqua « Gary ». Pour que ce ne soit pas moi, il faut que ce soit quelqu'un d'autre.

— En tout cas, dit Héléne, M. Jerry est notre ami et il l'a prouvé.

— En mettant du mustéla dans la salade ?

— En nous aidant, de toutes les façons.

— J'ai proposé de vous aider, moi aussi. Vous n'avez pas voulu. J'ai offert de monter le corps de la vieille dame. Je n'avais pas pris de narcotique, moi, et il ne se serait peut-être rien passé... nous aurions peut-être encore la vieille dame... enfin, son corps, parmi nous.

— Vos façons sont révoltantes ! s'écria Héléne.

— Ce qui m'est le plus pénible, soupira Lucienne, c'est de ne pas avoir le droit de remplir mon devoir. Je souffre comme fille et comme médecin.

Personne ne répondit. On ne voulait pas rire de Lucienne dans ces circonstances. Mais elle demanda brusquement à « Gary » :

« Pourquoi ne nous tuez-vous pas tous d'un coup ? Ce serait plus simple. »

« Gary » se mit en colère.

(A suivre)

Copyright by Presse-Avenir et Cosmopress.

La Fédération du Mali

Disparu de l'histoire depuis le XVII^e siècle, mais vivant dans les mémoires, le vieil empire Mali a ressuscité le samedi 7 janvier à Dakar sous la forme d'une fédération. Celle-ci rassemble le Dahomey, la Haute-Volta, le Sénégal et le Soudan. Ouverte à tous, cette fédération, république démocratique, admettra volontiers tout état autonome d'Afrique Occidentale. Elle a déjà promis d'entretenir d'amicales relations avec les états autonomes qui n'ont pas adopté la nouvelle formule, et adressé un pressant appel aux trois états du Niger, de la Mauritanie et de la Côte d'Ivoire.

Français : langue officielle. Bannière de couleurs : vert, or et rouge, couleurs des états de Ghana et de Guinée, mais en trois bandes verticales. Capitale : Dakar mais pas à titre définitif car la capitale peut être transférée en tout autre lieu de la fédération par une loi fédérale.

Un zeste de droit législatif

Les institutions fédérales comprendront un gouvernement fédéral dont les membres ne pourront être ministres ou président du Conseil dans l'un des Etats fédérés.

Le bureau de l'assemblée législative «lète» un éventuel président du gouvernement fédéral qui est investi par l'Assemblée elle-même à la majorité absolue. Le président choisit ses ministres à raison de deux par Etat. Le Gouvernement fédéral est responsable devant l'Assemblée. Le chef du gouvernement peut poser la question de confiance. Aucune motion de censure n'est prévue.

Les articles 11 et 12 prévoient que «dans la limite des accords spéciaux qui seront passés avec les organes de la Communauté, le chef du gouvernement est habilité, après avis du gouvernement à communiquer avec les autorités des pays étrangers en Afrique, les représentants de la Communauté dans ces pays et les représentants consulaires des gouvernements étrangers dont la compétence s'étend aux Etats fédérés. Après accord avec les organes de la communauté et dans la limite de ses accords, la fédération peut se faire représenter dans toutes les instances internationales.

N'allons pas plus dans l'énumération vaine des dispositions légales.

Les mécontents

La création de cette fédération a mécontenté certains milieux français et provoqué la colère de deux personnalités, l'un ministre du gouvernement Debré, l'autre membre du cabinet du Président de la République. Ils se seraient promis d'influencer les électeurs du Dahomey, de la Haute Volta et de la Côte d'Ivoire.

M. E. Milcent signalait :

«Certains milieux politiques métropolitains, encouragés par M. Houphouët, n'avaient pourtant pas négligé leurs efforts. Aux Dahoméens on avait, paraît-il, laissé entendre que le port de Cotonou ne serait jamais construit, si leur pays ralliait le camp des fédéralistes. Et, voici quelques jours, on apprenait que le Haut-Commissaire de France à Ouagadougou, que l'on disait favorable à la Fédération, était «appelé à d'autres fonctions». Car, certains hommes politiques français n'ont rien appris ni rien oublié, et pensent encore que, une Afrique divisée sera plus fermement liée à la France qu'une Afrique forte et unifiée. Comme nous le disait l'un des constituants de Dakar : «Il y a en France des gens qui conçoivent la Communauté comme l'association d'un fournisseur et de

nombreux clients. Qu'ils prennent garde ! Un client demeure lié à son fournisseur aussi longtemps... qu'il ne trouve point un autre fournisseur meilleur marché ou plus arrangeant...» Ceux qui s'inquiètent de cette nouvelle formation ont déjà reçu des apaisements.

Des apaisements

M. Modibo Keita, représentant du Soudan, a nié qu'il existe un problème politique entre la France et la Fédération.

«D'aucuns ont affirmé que si nous constituons une fédération primaire, c'était pour grouper des Etats afin qu'ensemble nous quittions la Communauté. Je ne pense pas que ce soit un problème qui doive être posé, la Communauté française prévoyant pour les Etats membres, la possibilité de s'en détacher.

Je pense qu'entre nous et la France, il n'y a pas de problèmes politiques.

Le problème politique se pose plutôt en Afrique.

M. Léopold Senghor, leader sénégalais, renchérisait.

C'est l'isolement qui pousse à la sécession. La guerre froide est déjà installée en Afrique. Toutes sortes de pressions non-africaines s'y exercent dans un sens centrifuge. En nous permettant d'épanouir notre personnalité africaine, la fédération nous aide à nous débarrasser du complexe d'infériorité qui s'était introduit avec la domination coloniale. C'est parce que nous nous sentirons les égaux, les partenaires de la Métropole, que nous nous sentirons chez nous dans la Métropole.

Les réticents

Les chefs africains n'admettent pas tous la nécessité d'une fédération. Si MM. Mamadou Dia et Léopold Senghor (PRA) sont de fervents partisans d'une «fédération primaire» d'Afrique Occidentale, sorte d'Etats-Unis africains qui entreraient alors groupés dans la communauté, M. Houphouët Boigny (RDA) par exemple, président de l'Assemblée de la Côte d'Ivoire et membre du gouvernement, estime que semblables fédérations constituant comme une communauté africaine «inutilement onéreuse et inopportune» aboutiraient fatalement à une Confédération avec la France englobant deux communautés au lieu d'une.

M. Gabriel d'Arboussier (RDA) défend, par contre les «fédérations primaires» qui sont indispensables si l'on tient «à détruire les relents de tribalisme qui troublent encore le continent noir.»

RIEN NE VAUT LES ETATS-UNIS DIRIGES PAR M. SEKOU TOURE

Les Africains refusent de troquer leur ancien statut colonial contre un statut balkanique. Le thème de l'unité africaine attire plus encore que celui de l'indépendance. Mais cette ambition partagée par tous les Africains ne possède pas qu'un mode d'expression. La Guinée et le Ghana revendiquent pour leur compte l'honneur de créer les Etats-Unis d'Afrique et M. Sékou Touré confiait le 20 janvier dernier au représentant de l'Agence Associated Press à Conakry : «Nous ne pensons pas que les peuples du Sénégal, du Soudan, de la Haute-Volta et du Dahomey puissent se satisfaire de la fédération primaire que leurs représentants viennent de constituer. C'est toujours essentiellement une fédération française dépendant de la France pour des questions importantes et privée du droit de négocier librement pour ses propres produits avec les nations n'appartenant pas à la Communauté française.

Nous espérons que cette fédération primaire aboutira rapidement à quelque chose de mieux et que nos peuples frères d'Afrique française obtiendront prochainement leur liberté. Nous espérons qu'ils seront bientôt en mesure d'apporter leur grande contribution à la véritable fédération, celle du Ghana, de la Guinée, d'autres Etats souverains, qui est actuellement en cours de formation.»

Le jour même où les constituants du Mali promettaient de travailler à l'unité africaine, l'Union générale des travailleurs d'Afrique Noire (U.G.T.A.N.) tenait son Congrès à Conakry, se donnaient M. Sekou Touré pour président et décidait de préparer une conférence syndicale panafricaine afin de promouvoir l'unité syndicale du continent africain, Afrique du Nord comprise.

Pour une Afrique unie une Europe unie

Pierre Stibbe remarquait à ce propos :

«Certes la création des Etats Unis d'Afrique, dont la Fédération Ghana-Guinée entend constituer l'embryon, se heurtera à d'énormes difficultés du fait que les Etats Africains, même indépendants, conserveront nécessairement des liens économiques et culturels étroits avec leur ancienne métropole.

L'unité africaine souhaitée par tous les Africains et soutenue par une large fraction de l'opinion africaine, supposerait une véritable unification de l'Europe incluant la Grande-Bretagne et

l'intégration de la zone franc et de la zone sterling.

Cette fédération du Mali aurait dû être plus grande car les fédérations d'AOF et d'AEF sont supprimées et la nouvelle Constitution permet aux anciens territoires d'Outre-Mer, devenus Républiques autonomes, d'entrer dans la communauté «groupés et non entre eux».

Pierre Stibbe souligne quatre des facteurs qui empêcheraient la réalisation du regroupement à l'échelle de l'ensemble de l'AOF :

- l'indépendance de la Guinée ;
- le particularisme de la Côte d'Ivoire ;
- le refus de la Mauritanie de s'engager dans une fédération d'Afrique Noire alors qu'elle doit préserver son équilibre entre Rabat et Dakar ;
- les changements politiques survenus au Niger à la suite de l'échec de M. Bakary Djibo qui avait préconisé le non au referendum. Les nouvelles élections à l'Assemblée générale algérienne ont en effet donné la majorité au RDA qui avait à sa tête MM. Hamani Diori, ami de M. Houphouët-Boigny, alors que M. Gabriel d'Arboussier, partisan de la fédération ne se présentait pas et perdait ainsi la présidence du Grand Conseil.

Un peuple, un but, une foi

Les Constituants du Dahomey, du Soudan, de la Haute-Volta et du Sénégal se sont donné une devise : «un peuple, un but, une foi».

Les traits communs n'abondent pourtant pas. La Gazette de Lausanne, dans

son bilan hebdomadaire, notait de gênantes différences :

«Quoi de commun entre la Haute-Volta et le Sénégal, qui a des contacts avec l'Europe depuis plusieurs siècles, a eu Lauzun et Boufflers pour gouverneurs, et depuis cinquante ans envoie des députés noirs à Paris ? Quoi de commun entre le Soudan pelé et le Dahomey en relations d'affaires avec les Blancs dès le seizième siècle, musée de l'Afrique, vieille terre du vaudou ? Tout au plus, la même pauvreté du sol, le même paysage ininterrompu étirant sa monotonie de brousse de l'Atlantique au Tchad, la même oxydation rouge d'un sol sans humus, le même paysan dans les épineux et la lumière ravageuse. La Nigritie, où tout est extrême sur une terre déshéritée : invasion des sauterelles, d'oiseaux, du sable ou de la forêt. Non seulement, il faut tout y créer, mais tout y défendre.

Proches, la Guinée ou la Côte d'Ivoire sont des pays riches. Mais la Guinée n'appartient plus à la Communauté, et la Côte d'Ivoire n'entend pas partager ses bénéfices avec ses maigres voisins. La Fédération du Mali vivra tant bien que mal de l'arachide et du palmier à huile : matières grasses ! Mais il faudrait d'autres pépites pour asseoir une économie, même rudimentaire.»

Les bases anciennes des ambitions nouvelles

Cette Afrique morcelée entre les Belges, les Français, les Portugais et les Anglais, recherche les traces de son ancienne histoire, exhume son passé. Ainsi M. Sékou Touré rappelle qu'il

descend de Samory qui lutta 17 ans contre les troupes françaises. Il est l'héritier d'un grand résistant. Cette recherche de paternité donne tout son sens aux essais de remodelage que tentent actuellement les Africains. Longtemps en dehors de l'histoire, ils aspirent maintenant à faire de l'histoire et cherchent les bases anciennes de leurs nouvelles ambitions.

Un vieil empire musulman

Ainsi la Fédération du Mali extirpe de l'oubli un passé créé voici dix ans, et entré dans l'histoire pour la conversion à l'islamisme d'un souverain, Keyta (1050).

«Sa création remonte à plus de dix siècles. Il est entré dans l'histoire en 1050 avec la conversion à l'Islam de son souverain. Ses luttes avec l'empire du Ghana, dont il acheva la conquête au XI^e siècle, devaient marquer le début de son extension.

«Né entre Bamako et Siguéri, sur les rives du Niger, il s'étendit progressivement de l'est du Sénégal à l'ouest de l'actuelle République du Niger. Mais les tribus sénégalaises payaient tribut aux souverains du Mali jusqu'à la côte atlantique, et les tribus touareg de la région d'Agadir étaient soumises à la même sujétion. L'apogée de l'empire du Mali se situe aux XIII^e et XIV^e siècles, sous les règnes de Soundiata Keita (1230-1255) et Kankan Moussa (1307-1332). A cette époque cet empire noir entretenait des relations avec l'Europe, et en 1484 le roi Jean II du Portugal lui envoya deux ambassadeurs.

Le déclin commença dès le XV^e siècle, et s'aggrava surtout au XVII^e siècle. Sous les coups conjugués des Mossis du royaume de Yatenga, des Sonrhais de l'est du Niger, et des Bambaras du royaume de Segou, l'empire du Mali s'effondra.»

Sa renaissance est une étape sur le chemin de l'unité africaine.

Jacques Helle.

(Documents rassemblés d'après «France Observateur, Témoignage chrétien, Le Monde, La Gazette de Lausanne, La Croix»).

L'insecte ennemi numéro un de nos cultures

Les arboriculteurs et viticulteurs ayant adhéré au groupement antiparasitaire coopératif de Sierre et environ ont assisté, dimanche 1er février, à l'Hôtel Bellevue, à une belle séance d'information attrayante et instructive.

La première partie a été consacrée à la lutte antiparasitaire. M. René Pont, président, présente M. Mario Baggiolini, entomologiste de la station de Changins (Nyon). Ce brillant conférencier a, de suite, conquis l'auditoire par son langage simple et direct.

LA LUTTE BIOLOGIQUE

Pour lutter efficacement contre les insectes, il faut connaître à fond le cycle biologique de ces petits ennemis de nos cultures. Savoir que malgré nos connaissances actuelles, il est encore difficile à combattre, à atteindre, et à détruire complètement les ravageurs. Pourquoi, malgré nos procédés de défense et de lutte, les insectes sont-ils toujours si nombreux ? Parce que, dans nos régions, de vastes espaces sont livrés à la monoculture. De ce fait, l'homme a bouleversé l'équilibre biologique existant. Ce déséquilibre a créé des milieux de choix dont profitent telles ou telles espèces d'insectes nuisibles. La culture intensive de notre pays a provoqué une grande destruction de forêts de plaines, de taillis, de buissons et, automatiquement, les oiseaux et les insectes prédateurs ont énormément diminué. Alors, il a fallu recourir à des moyens artificiels pour lutter contre la terrible menace des différentes sortes d'insectes tels que : Carpocapses, Yponomeutes, Anthomes, Pucerons, Araignées rouges, etc., etc. Mais voilà, les produits chimiques de synthèse sont aussi une arme à double tranchant. En effet, la véritable mobilisation scientifique de la lutte contre l'insecte n'a pas encore trouvé des produits aptes à exterminer seulement les larves, chenilles, papillons et autres ravageurs nuisibles ; malheureusement les prédateurs sont également détruits. Ainsi, d'énormes quantités d'insectes augmentent et s'adaptent d'une façon déconcertante aux insecticides. Seul un traitement approprié, régulier permettra de lutter dans de meilleures conditions. Connaître la biologie des parasites est très important, sans cela, il n'y aura jamais de victoire décisive. Constamment on devra être vigilant et l'on ne tiendra l'insecte en échec qu'au prix d'une guerre sans merci.

M. Baggiolini a précisé qu'il faut toujours être très prudent dans les traitements toxiques et ne détruire que juste ce qui fait mal, autrement, si l'on voulait forcer la nature, celle-ci pourrait agir à fin contraire. Pendant la conférence des clichés ont montré les dégâts que causent les divers petits ennemis de nos cultures. Bien entendu l'orateur a aussi donné à tous les intéressés, conseils et précisions sur les traitements à effectuer pour assurer de belles récoltes.

Après cet exposé M. Pont présente M. Bernard Paccolat, de Martigny, lequel entretient les auditeurs sur le sujet :

FUMURE ET ENGRAIS

M. Paccolat par sa façon de s'exprimer, nous montre immédiatement que ce sujet lui est familier et qu'il connaît à fond les différentes méthodes de fumures. L'humus, la tourbe et le fumier sont un ensemble chimique très complexe et ils influent énormément sur le sol. Pour obtenir une parfaite correction du terrain, il faut connaître la composition des terres. Mettre peu, mais plus fréquemment du fumier, les engrais chimiques également doivent être mis à bon escient, en mettre trop c'est gaspiller de l'argent. Considérer avec attention les conséquences de chacune des variations en fumure et ainsi on évitera de véritables réactions funestes à nos arbres et vignes. M. Paccolat a parlé de l'action fertilisante des vers de terre, lesquels relient de 20 à 40 tonnes de terre à l'hectare par an, donnent à l'azote la forme amoniacale, enrichissent le sol en carbonates, le tout accompagné de l'utile cortège bactérien. Une discussion nourrie s'ensuivit permettant à chacun de mettre à profit les utiles renseignements fournis par M. Paccolat.

M. le président Pont remercie au nom de tous les membres les deux conférenciers. Ensuite il fait un appel pour que s'intensifie davantage les traitements antiparasitaires coopératifs, lesquels récompenseront judicieusement les hommes prévoyants.

Dan.

Trois maisons de vacances argoviennes au « Bosco della Bella »

Il y a quelques jours, les représentants des districts Pro Juventute du canton d'Argovie se sont réunis sous la présidence du secrétaire général de la Fondation, M. A. Ledermann. Après une orientation générale consacrée au projet du «village de vacances Pro Juventute pour familles et enfants» à Fornasette di Monteggio (vallée de la Tresa), les collaborateurs argoviens de Pro Juventute se sont déclarés à l'unanimité d'accord de financer, en faisant appel aux ressources de leurs caisses de district, deux maisons de vacances pour une famille. Les ressources nécessaires à la construction d'une troisième maison de vacances sont mises à la disposition de la Fondation par une entreprise privée d'Argovie sur la base du projet d'association de Pro Juventute.

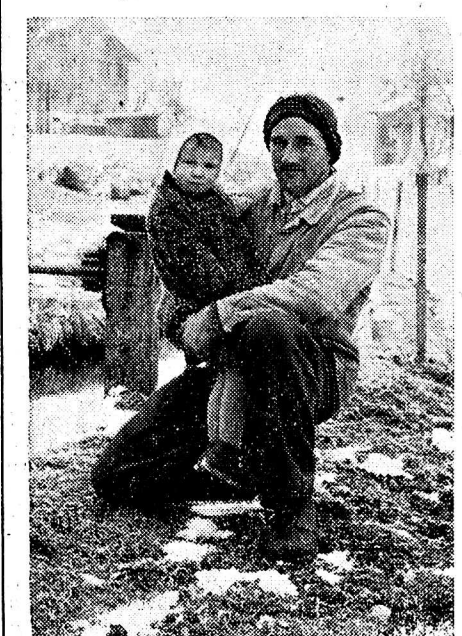
Patinoire de Martigny

Mercredi 4 février à 20 h. 30

Montana - Martigny

Championnat suisse

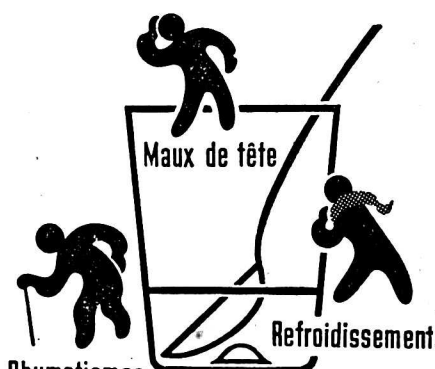
La petite Anneli sauvée



Agée de deux ans et demi la petite Anneli Barmettler, de Kerns, a été sauvée de manière miraculeuse par le voisin de ses parents, M. Albert Egger. La petite lugeait sur une pente conduisant vers un torrent dans lequel elle tomba. Elle fut emportée par le courant qui, à cet endroit, s'engouffre dans une conduite souterraine longue de 150 mètres et qui débouche dans un réservoir. C'est à la sortie de cette conduite que M. Egger put attrapper par une jambe la fillette, qui n'eut point de mal après son voyage souterrain, le torrent ayant heureusement fort peu d'eau.

Cinéma d'Ardon Amour de poche

Jean Marais, l'habituel taciturne change de face et se met à l'unisson de l'irrésistible Agnès Laurent et de la Dynamique Geneviève Page. Ce trio anime une comédie sentimentale et di-sions... d'anticipation qui ferait pâlir l'audacieux précurseur Jules Verne. Age d'admission : 18 ans révolus. Jeudi 5 février, à 20 heures 30.



Rhumatismes

ASPIRINE
soulage!
BAYER



La Banque cantonale du Valais

pour vos économies vous propose

un carnet d'épargne nominatif ou au porteur à 3 %

RENDEMENT STABLE
Sécurité - Discrétion

Où va Emile?

TABARIS « votre cabaret » LAUSANNE

présente dès vendredi 6 la troupe officielle du « CARROUSEL » de Paris. Revue surprenante !... étincelante !... dynamique et incroyable. Vu l'ampleur du spectacle, le début du programme est à 22 h. 30 précises. Réservation : Secrétariat 12 bis, pl. St-François, tél. (021) 22 09 33.

Magasin **Arc-En-Ciel** SION

(anciennement Mlle C. Favre)

NOUVELLE BAISSE !

pendant les QUATRE derniers jours
fermeture définitive samedi 7 février

Magnifiques **COSTUMES** toutes
tailles, à Fr. 35.-, 40.-, 60.-, 75.-

Robes, manteaux, blouses, jupes

MATILE

Fourrage

Quelques tonnes de drèches de malt, séchées, à vendre au prix de

35 ct. le kilo

en sacs papier de 20 kg. A enlever au plus tôt en bloc ou au détail.

Brasserie Valaisanne S. A., Sion

Maladies des yeux

Le Dr LEON BROCCARD

cessera ses consultations

à Martigny après le 20 février

Reçoit à Sion

BATIMENT DE LA BALOISE

Avenue de la Gare 16

Tél. 2 32 07

Le matin de 9 à 11 heures et sur rendez-vous

Dans commerce spécialisé à Sion on cherche

VENDEUSE

expérimentée, ayant quelques années de pratique. Offres écrites sous chiffre P 2061 S à Publicitas, Sion.

Nouvelliste valaisan

LE PLUS LU GRACE A

sa claire position doctrinale,
la collaboration d'éminentes personnalités,
son information sans cesse améliorée,
ses reportages exclusifs et illustrés,
ses pages spéciales,
ses chroniques et reportages sportifs.

Cinéma



Une joyeuse comédie d'anticipation :

AMOUR DE POCHE

avec Jean Marais, Agnès Laurent, Geneviève Page.

Age d'admission 18 ans révolus. Jeudi 5 février à 20 h. 30

A VENDRE

agencement complet de magasin

pouvant servir pour quincaillerie ou articles de ménage.

S'adresser à Veuthey & Cie, Martigny.

Annonceurs

n'oubliez pas le dernier
délai pour la réception
de vos textes: 15 h., la
veille de la parution.

Les avis de décès font exception

Electriciens qualifiés sont demandés :

Monteurs

pour installations intérieures

Monteurs

pour installations TT

Monteurs

pour installations chantiers

Faire offres avec prétentions à Electricité S. A., Martigny.

Par suite de maladie, la place de

gérante de kiosque

à Ardon est à repouvoir de suite. Offres avec photographie et copies de certificats sont à adresser à **KABAG S. A.**, Case 328, Aarau.

A vendre à Collombey

une part de maison

comprenant un appartement de trois chambres, cuisine, cave, galetas, bûcher, porcherie, écurie pour dix têtes de bétail, grange, place et jardin.

S'adresser au Nouvelliste, à St-Maurice, sous H 60.

Bon café-restaurant à Sion cherche

sommelière

sachant si possible l'allemand et le français.

Ecrire sous chiffre P 2064 S à Publicitas Sion.

Petite villa ou appartement

de 4 pièces avec confort est demandé à louer à St-Maurice.

Faire offre au Nouvelliste à St-Maurice sous G 59.

A vendre superbe

Dauphine

noire 1958, grand luxe. Téléphone (021) 6 93 27.

Chef de chantier

avec maîtrise fédérale, cherche place.

Ecrire sous chiffre P 2031 S à Publicitas Sion.

Restaurant du Vieux-Valais, Sion, cherche

cuisinière

connaissant la restauration ; **FILLE DE BUFFET** éventuellement débutante.

On cherche

jeune fille

pour le service des chambres et lingerie. Entrée de suite.

Faire les offres à l'Hôtel Central, BEX.

Jeune homme

31 ans, honnête, ayant place stable, aimerait rencontrer jeune fille simple et honnête, discrétion absolue, en vue de mariage. Il sera répondu à toute lettre signée.

Ecrire au Nouvelliste à Saint-Maurice, sous Q 43.

On cherche une bonne

femme de chambre

pour Sion, place à l'année.

Ecrire sous chiffre P 2063 S à Publicitas Sion.

On cherche de suite ou à convenir

garçon de courses

de toute confiance, fidèle et propre. Gages au commencement 130.- Fr., nourri et logé chez le patron.

Offres à Gottlieb Blum, Klosterplatz, Olten, tél. (062) 5 21 07.

LISEZ ET FAITES LIRE

« LE NOUVELLISTE »

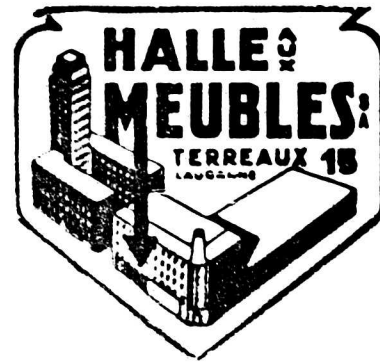


Mercredi 4 février

SOTTENS. - 7 h. Réveil à deux temps. 7 h. 15 Informations. 7 h. 20 Finis les rêves... 8 h. L'Université radiophonique internationale. 9 h. L'ensemble « I Musici ». 9 h. 15 Bruitages et truquages. 9 h. 45 Sonate, Johannes Brahms. 10 h. 40 Concerto. 11 h. Emission d'ensemble. 11 h. 30 Refrains et chansons modernes. 12 h. 00 Au carillon de midi. Le rail, la route, les ailes. 12 h. 45 Heure. Informations. 12 h. 55 En marge de la Boule d'Or. 13 h. 05 D'une gravure à l'autre. 13 h. 40 Bruno Straumann-Charles Dobler. 16 h. Voyage au centre de la terre, Jules Verne. 16 h. 20 Musiques pour l'heure du thé. 16 h. 50 Compositeurs suisses. 17 h. 30 L'Heure des enfants. 18 h. 15 Nouvelles du monde chrétien. 18 h. 30 Micro-Partout. 19 h. 13 Heure. Le programme. 19 h. 15 Informations. 19 h. 25 Le miroir du monde. 19 h. 45 Orchestre. 20 h. Questionnez, on vous répondra. 20 h. 20 Qu'allons-nous écouter ce soir? 20 h. 30 Concert symphonique. 22 h. 30 Informations. 22 h. 35 Horizons du jazz européen. 22 h. 35 Instantanés sportifs.

BEROMUNSTER. - 12 h. 40 Orchestre de danse. 13 h. 25 Imprévu. 13 h. 35 Violon. 14 h. Pour Madame. 16 h. Mélodies populaires hongroises. 16 h. 30 Lecture. 17 h. Chants du silence, de P. Arma. 17 h. 20 Disques. 17 h. 30 Pour les enfants. 18 h. 05 Chants populaires. 18 h. 30 Actualités. 18 h. 45 Orchestre récréatif. 19 h. 20 Communiqués. 19 h. 30 Informations. Echo du temps. 20 h. Fanfare. 20 h. 30 Le Procès, feuilleton. 21 h. 05 Orchestre de Berne. 21 h. 15 Le Quatuor de Bamberg. 22 h. 15 Informations. 22 h. 20 Chronique de la recherche du savoir. 22 h. 55 Musique légère.

TELEVISION : 17 h. Pour vous les jeunes. 19 h. 25 Eurovision : Liège : Coupe des champions européens de football. 20 h. Téléjournal et météo. 20 h. 15 Objectif 59. 20 h. 30 Coupe des champions. 21 h. 15 Personnalités suisses : Hans Erni. 21 h. 45 Tour de chant. 21 h. 55 En marge du quatrième centenaire de l'Université de Genève : Humanisme et technique. 22 h. 15 Dernières informations.



Acheteurs de meubles

Avant tout achat, voyez nos

Grandes

EXPOSITIONS

sur 3 000 m²

et comparez nos
PRIX AVANTAGEUX

**GRANDS MAGASINS
HALLE AUX MEUBLES
S. A.**

(fondée en 1918 avec 41 ans d'existence et d'expérience)

Terreaux 15

(sur garage Métropole, face église)

LAUSANNE

**Une des plus grandes
expositions de Suisse**

Demandez nos facilités de paiement, notre catalogue et nos conditions de vente par carnet d'épargne.

Abonnez-vous au NOUVELLISTE

L'Economat des CFF met en vente des cuves d'interrupteurs usagées, en tôle de fer, entreposées en gare de Martigny et ayant les capacités suivantes :

**1 cuve de 1600 litres
6 cuves de 1200 litres
4 cuves de 1000 litres
4 cuves de 700 litres**

Prière de s'adresser à l'Economat CFF à Bâle, Oberer Heuberg 7. Tél. (061) 34 78 90.

Peugeot 203

1 modèle 1953, 1 modèle 1955, intérieur cuir, très bon état général. Garage St-Martin S. A. Tél. 22 54 54, Lausanne.

Deux hache- paille

à vendre

Tél. (027) 4 12 28.

GRANDE VENTE DE

BLANC

VOYEZ NOS
VITRINES

*à la Bonne
Ménagère*
SION

CONSTANTIN FILS S. A.

La clôture de l'année jubilaire Mariale de Lourdes

Pour rendre plus solennelle la clôture de l'Année Mariale, Sa Sainteté Jean XXIII a daigné transférer pour l'année 1959, la fête des Apparitions de l'Immaculée Conception à Lourdes, du 11 au 12 février, en raison de la coïncidence du jour des Cendres qui ouvre le Carême.

La Chancellerie épiscopale.



BRIGUE

Fracture de jambe

La jeune Marie-Thérèse Mattheu, âgée de 14 ans, domiciliée à Inden, a été hospitalisée hier, à Brigue. Elle souffre d'une fracture de jambe.



Succès universitaire

Nous apprenons avec une légitime fierté que trois étudiants valaisans viennent de subir avec un plein succès leurs examens d'ingénieurs civils aux sessions d'octobre 58 et de janvier 59 à l'école polytechnique de l'Université de Lausanne. Ces excellentes promotions vont à MM. Bonvin Louis, à Crans de Chermignon-sur-Sierre, de Kalbermatten Claude, à Sion et Pellissier Pascal à Sion.

A ces brillants lauréats vont tous nos compliments pour leur splendide succès, ainsi que nos meilleurs vœux pour une réussite parfaite dans leur nouvelle et intéressante profession.

LENS

Accrochage

Hier, deux voitures sont entrées en collision dans le village de Lens, à proximité de la laiterie.

L'une était conduite par M. Marcel Savoy, de Lens et l'autre, par M. Sigeric Troillet, de Lausanne. Dégâts matériels.



Les patins de la Capitale

Georges ne perd pas le Nord

Oscar, la coqueluche des femmes d'Ayent, bien connu des usagers de la route, venait d'être mis en possession de sa nouvelle voiture. Il ne perdit pas une minute et décida sur le champ de l'étréner. C'était en fin de matinée à l'heure à laquelle il était certain de se faire admirer et envier par les copains rentrant à la maison pour le repas de midi. Près de la Porte Neuve, une fleur à la boutonnière de son nouveau complet, l'air conquérant, il gesticulait au volant de son auto. Un frais minois sortait des magasins placés sous la direction de M. Galadé. Souriant,

Ne plantez pas la vigne trop serrée

Les plantations trop serrées sont peut-être le plus grand mal dont souffre la viticulture valaisanne. Il est urgent que les vigneron y portent remède.

HUIT SARMENTS PAR M2

Les expériences des vigneron valaisans prouvent que 8 sarments par m2 de terrain suffisent largement pour assurer une récolte normale. L'une de ces expériences est la suivante. Dans les plantations à 100 x 65 ou 90 x 80, on récolte autant avec trois cornes (soit 6 sarments) qu'avec quatre cornes (soit 8 sarments).

Si les souches sont formées à quatre cornes, la production restera tout-à-fait normale avec les espacements 100 x 0,80 ou 110-115 x 0,80. Nous verrons plus loin les désavantages d'avoir un trop grand nombre de souches. Donc il vaut mieux planter à 100-115 x 0,80 et prévoir quatre cornes plutôt que de planter des souches à trois cornes à 100 x 65 ou à 90 x 80.

PLANTATION SERREE = PRODUCTION DIMINUEE

Beaucoup de vignes ne donnent pas satisfaction uniquement parce qu'elles sont plantées trop serrées. En voici la preuve. Dans beaucoup de vignes, les lignes de bordures, plus particulièrement la première ligne sur le mur du fond, sont belles; mais dès qu'on entre dans la vigne, il n'y a plus rien.

Autrement dit, l'ensoleillement est un gage de succès et l'excès d'ombre une cause d'échec.

Où il y a excès d'ombre on note les accidents suivants. La formation des ébauches de grappes dans les bourgeons laisse à désirer, d'où sortie faible et petites grappes malformées, avec

Oscar salua de la main la jeune fille, la déshabillant presque du regard et... ce fut la catastrophe. La nouvelle voiture se trouva dans l'arrêt du véhicule piloté par M. Mayor, l'un des plus célèbres organisateurs de spectacles de la capitale. On s'expliqua et Oscar, beau joueur, se plia aux exigences de son adversaire. Mais tout à coup il aperçut sous la machine le corps d'un enfant gisant sur la chaussée. Son sang ne fit qu'un tour. L'avait-il tué? Lui, père de famille, un crime sur la conscience... Doué d'une force herculéenne, il saisit la pauvre petite victime et la tenant dans ses bras se précipita au restaurant du Cerf. La patronne s'empressa de donner des soins au blessé. Après l'avoir lavé et s'être assuré qu'aucun membre n'était atteint, on lui fit prendre une gorgée de cognac et bientôt la peur ayant disparu il revint à lui.

Ce fut alors un éclatement formidable de rires dans l'établissement. On venait de reconnaître Georges Pahud, l'éminence grise de nos cinémas, et sportif à ses heures. Malgré sa petite taille, Georges joue à Sion un rôle de tout premier ordre dans la recherche des programmes de nos salles de spectacles.

Oscar offrit une tournée générale. Ce fut à ce moment-là que Georges, réclama une échelle.

— Une échelle, s'écria Gaston, mais pourquoi faire?

— Pour me hisser à la hauteur de la figure de ton épouse, répondit mon ami Pahud et embrasser celle qui m'a sauvé.

Virgile.

Memento séduois

Chœur Mixte de la Cathédrale. — Jeudi, pas de répétition.

Grand bal masqué. — Concours de travestis. Jeudi-Gras le 5 février, Hôtel de la Paix. Animation Colette Jean, de Radio-Genève. Avec Jean Tarec et l'orchestre «The Roaders».

Soirée du Mannerchor-Harmonie. — Samedi 7 février, à 20 h. 45. Concert. Bal.

CSFA. — Mercredi 4 février, à 20 h. 30, stamm à l'Hôtel de La Planta.

F. C. Juniors. — Ce soir mercredi, répétition de 19 heures à 20 h. 30.

Université populaire. — Initiation à la musique avec le Pr J. Baruchet. Salle de chant du Sacré-Cœur, à 18 heures 15. A 20 h. 30 : Kunstgeschichte.

Patinoire. — Mercredi 4 février : de 12 h. 45 à 14 heures : entraînement HC Sion (juniors). De 18 h. 30 à 20 heures : entraînement HC Sion (I).

Cours de cuisine. — Ils sont organisés par la commune de Sion et débuteront le 16 février prochain. Inscriptions et renseignements : Madame de Quay, directrice Ecole ménagère.

Pharmacie de service. — De Quay, tél. : 2 10 16.

BRAMOIS

Ermitage de Longeborgne

Vendredi prochain, 6 février, commenceront les vendredis de Longeborgne durant lesquels les pèlerins vénèrent les Sept Douleurs de Notre-Dame de Compassion. Nous les invitons cette année à offrir ces pieux exercices pour aider Notre Saint Père le Pape Jean XXIII à préparer le Concile Oecuménique pour l'union de tous les chrétiens.

Il y aura chaque vendredi des messes à 6 h. et 8 h.

A 9 h. 30, grand-messe chantée avec sermon.

Des cars seront à disposition des pèlerins à la place du Midi, à Sion, vers 8 h. 15.

SAVIESE Epaupe luxée

Madame veuve Angèle Clausen, âgée de 62 ans, a fait une si mauvaise chute alors qu'elle vaquait à ses occupations, qu'elle s'est luxée l'épaupe. Elle est soignée à l'Hôpital de Sion.



VETROZ

Concert annuel du Chœur Mixte Ste Marie-Madeleine

C'est dimanche dernier 1er février, devant une salle archicomble, en certaines circonstances on dirait pleine à craquer, que le rideau se lève avec un léger retard sur l'horaire prévu. Ce petit handicap est bien vite oublié grâce à la réussite quasi-impeccable des différentes productions.

M. le député Innocent Vergères, le dynamique président de la Société, souhaite la bienvenue et remercie les autorités ecclésiastiques et civiles ainsi que les Dames, Demoiselles et Messieurs venus si nombreux, de près ou de loin, apporter par leur présence le témoignage de leur sympathie.

Cette société qui est toute l'année sur la brèche et, exclusivement au service de la paroisse, mérite bien cette ultime reconnaissance de la part des paroissiens.

La chorale compte une trentaine de membres. Sous l'expertise direction de M. l'instituteur Bernard Antonin, toujours aussi dévoué, elle exécute dix morceaux de choix. Tous sont frénétiquement applaudis et bissés. Les solos de Mme Marie-Antoinette Genetti et de Me Louis Papilloud, furent particulièrement remarquables.

La Coupe des Variétés commence ensuite ses productions. Le jury est composé de M. le professeur Bonvin, MM. les directeurs O. et E. Fumeaux. Les adolescents d'abord, Suzanne Papilloud, Danièle, Anné-Marie et Eliane Buthet, Monique et Michel Vergères, Liliane Udry, Danièle Germanier, s'exécutent avec brio et assurance par des monologues et des chants.

M. Sartoretti avec ses sketches, ses chants, déchaina tout au long de son prodigieux répertoire un inextinguible fou-rire.

Se présentèrent ensuite en plusieurs tours de chant et monologues qui leur valurent de chaleureuses félicitations : Mlle Elizabeth Séverin, Camille Carli, les sœurs Rapillard ainsi que MM. Edouard et Hermann Bridy, Jean Desimoz, Candide Dumoulin, Michel Genoud.

Enfin, Michel Moren, éternellement souriant, répandit la bonne humeur générale avec la célèbre fable «Le Corbeau et le Renard» qu'il récita avec les plus purs accents, lessinois, bernois et valdois. Ces derniers méritaient bien la boutade maintenant qu'ils ont accordé le droit de vote aux femmes!

Un virtuose de l'accordéon, M. Busien, agrémentait les entractes. A la distribution des prix, chacun des talentueux concurrents reçut sa récompense.

En attendant la prochaine soirée que nous souhaitons tout aussi réussie, nous nous faisons un plaisir de remercier le directeur, le président, ainsi que le comité, les membres actifs et les organisateurs.

Un spectateur.

ARDON

Un enfant écrasé par un camion

Un petit garçon, âgé de 5 ans, Dominique Werlen, fils de Paul, domicilié à Ardon, s'amusa hier, vers 16 heures, sur la route du village avec son tricycle, lorsqu'il fut renversé par un camion portant plaques VS 2192, conduit par M. Aimé Carrau, d'Ardon également. L'enfant a été tué sur le coup.

Nous présentons nos condoléances émues à ses parents et à la famille endeuillée.



ORSIERES

En passant...

An de grâce 1959 : Baumarchais à Orsieres.

Début janvier : d'abord un bruit léger, rasant le sol comme l'hirondelle avant l'orage, pianissimo : murmure et file et sème en courant le secret du comité. Toute bouche le recueille et piano, piano, vous le glisse à l'oreille adroitement.

Fin janvier : le mot est lancé, il gèrme, il rampe, il chemine et renforçant de bouche en bouche, il va le diable.

Premier février : Tout à coup, on ne sait comment, on a vu le bruit éclater,

Au Tribunal militaire

Inobservation de prescriptions de service et insoumissions

Le Tribunal militaire de division 10 a siégé jeudi 29 janvier à Martigny sous la présidence de son Grand Juge, le colonel Edmond Gay, assisté de ses six juges, avec le major Bertrand de Haller, soutenant l'accusation et les Plts Bernard Ambord et Gilbert Seppe, greffiers.

Condamné par défaut à trois mois d'emprisonnement en décembre dernier par le Tribunal de céans pour les faits mentionnés ci-dessous, le fus, Olivier A., qui a été arrêté deux jours après, demandait le relief de ce jugement qui a été mis à néant.

Travaillant sur des chantiers en Valais, n'ayant, par négligence, communiqué comme il se doit, ses changements d'adresse et de domicile ni au chef de section ni à son commandant de compagnie, ce dernier n'a pu lui adresser un ordre de marche pour le cours de répétition en 1958. Il ne s'est ainsi pas présenté à ce service bien que sachant qu'il y était astreint, ni au cours de tir pour retardataires qu'il devait effectuer pour n'avoir pas accompli ses tirs obligatoires la même année.

Il n'a aucune excuse à faire valoir et le Tribunal a prononcé contre lui la peine de 45 jours d'emprisonnement à subir sous le régime militaire et a mis les frais de la cause à sa charge.

Le sdt Jean D., qui devait être en service pour le cours de répétition de son unité, a passé la nuit du 26 au 27 octobre 1958 dans un cabaret de Montreux et ne s'est pas présenté le lendemain à son unité. A ce qu'il prétend, il s'est fait une entorse au pied qui l'aurait empêché de se rendre sur la place de mobilisation. L'accusé, de son propre aveu, aurait pu se présenter à la visite sanitaire d'entrée, ce qu'il n'a pas fait. Son excuse n'est donc pas valable et il subira 60 jours d'emprisonnement sous régime militaire (sous déduction de la détention préventive) et paiera les frais de la cause; ainsi en a décidé le Tribunal.

Décès

1er janvier : RICHARD Emile Séraphin, d'Emile et de Marie Louise née Mettan, La Preyze.

16 janvier : EBNER née Théodoloz, Jeanne Virginie, veuve d'Ebner Alphonse Gaspard, Gloriette.

18 janvier : DERIVAZ née Bordet Germaine Louise, veuve de Derivaz Benjamin, St-Maurice.

30 janvier : VARAYOUD Marie Catherine Adrienne, de Maurice et de Marie née Mottiez, Daviaz.



Volée et retrouvée

M. Jacques Ginella, en sortant d'un établissement public, dans la soirée de dimanche, eut la mauvaise surprise de constater la disparition de sa voiture, parquée en ville. Les recherches immédiatement entreprises ne donnèrent aucun résultat. M. Ginella alla confier sa mésaventure à la gendarmerie qui ouvrit une enquête. Le lendemain, la police cantonale était avisée par celle de Berne qu'une voiture portant plaques valaisannes stationnait près de la ville fédérale et paraissait abandonnée. M. Ginella put rentrer en possession de sa voiture qui ne semble pas avoir souffert de ce voyage.

Blessé en patinant

Le jeune Bruno Schaller, 12 ans, a fait une mauvaise chute en patinant aux Illettes. C'est avec un poignet cassé qu'il fut conduit chez un médecin qui lui prodigua les soins nécessaires.

VIONNAZ

Fracture du crâne

S'amusant avec un vélo, le petit Michel Solioz, 6 ans, perdit l'équilibre et chuta lourdement sur la chaussée où il resta inanimé. Transporté à l'infirmerie de Monthey de toute urgence, le médecin diagnostiqua une fracture du crâne.



Monsieur et Madame Joseph BERGUERAND-BODENMANN, leurs enfants et petits-enfants, à Vollèges et Bâle;

ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur

Louis-Charles BERGUERAND

leur très cher fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, enlevé à leur tendre affection le 3 février à l'âge de 28 ans, muni des Sacraments de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Vollèges le jeudi 5 février à 10 h. 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.



Réalizations

Carnaval, tout le monde le sait, c'est la fête du rire, de la danse, de la bonne humeur, des surprises et de la bonne musique. On attend de Carnaval des orchestres «sensass», et bien tout cela vous le trouverez au ROXY, à St-Maurice, où le célèbre orchestre RICARDO, ses 6 musiciens et son fantaisiste noir SUGAR que tout le monde a pu apprécier l'an passé et qui reviennent en amis attendus, vous feront passer votre Carnaval rêvé. En complément de programme, vous applaudirez LUZIA, la femme-panthère.

Etat civil

du mois de janvier

Naissances

2 janvier : HAUTIER Isabelle Juliette, de Maurice et d'Yvonne Emmy née Berthoud, St-Maurice.

4 janvier : BRON Georges Béat Noël, de Béat et de Bianche née Chételat, St-Maurice.

2 janvier : CORNUT Michel Albert, de Claude et d'Anny Maria née Fumeaux, St-Maurice.

17 janvier : EBNER René Gérard, de Gabriel et de Palmire Julie née Delalay.

29 janvier : Schiller Benoît, d'Anton Hermann et de Gabrielle née Duroux, Bex.

La démission de M. Fanfani refusée

ROME, 3 février. — (Ag AFP) — Le président de la République italienne a refusé la démission de M. Fanfani en faisant valoir que celle-ci n'était pas due à un vote hostile du Parlement et qu'il appartenait au Parlement de prendre ses responsabilités.

C'est par un communiqué de la présidence de la République qu'a été annoncée la décision du président de la République de repousser la démission du gouvernement Fanfani.

Ce communiqué déclare que «le jeu des tendances politiques au Parlement est apparu très complexe et incertain au président de la République à la suite de ses consultations et que la constitution d'un gouvernement est un problème non seulement de choix d'hommes mais aussi de programme, en fonction des forces politiques qui peuvent donner la confiance à ces hommes et les soutenir pour la réalisation du programme.» Le communiqué ajoute que le président «a dû constater qu'aucune orientation assez concrète pour une décision d'une telle importance politique pour le pays n'est apparue à la suite des consultations.»

Le communiqué poursuit en déclarant que, dans ces conditions étant donné que la démission du président du Con-

seil n'a pas été provoquée par un vote formel de défiance de la part du Parlement, le président de la République, «après mûre réflexion», a estimé opportun de repousser la démission, en invitant le gouvernement à se représenter sans retard devant le Parlement pour en solliciter la confiance.

«La situation politique, qui est aujourd'hui très difficile, déclare notamment le communiqué, est attentivement suivie par le chef de l'Etat qui ne pourra jamais permettre qu'elle devienne dangereuse pour les institutions de la République italienne, dont il est le suprême gardien et responsable. Maintenant, il est nécessaire que le Parlement assume ses responsabilités de sorte que le peuple italien puisse comprendre dans leurs véritables termes les raisons déterminantes de la crise.»

...

Commentant la décision du président de la République, M. Giuseppe Saragat, leader du parti socialiste démocratique italien a déclaré «qu'elle était constitutionnellement inattaquable.»

«Cette décision, a poursuivi M. Saragat, «permettra probablement de trouver une solution à la crise ministérielle. Par son programme, sa formule politique et son chef, le gouvernement

de M. Fanfani est le plus apte à servir les intérêts supérieurs de la nation.»

Le Conseil des ministres autrichiens et le Tyrol du Sud

VIENNE, 3 février. — (Ag AFP) — Une «poursuite énergique» des négociations austro-italiennes sur l'application de l'accord de Paris sur le Trentin-Haut Adige a été préconisée mardi par le Conseil des ministres autrichiens réuni en séance ordinaire.

L'entrevue qui a réuni lundi à Vienne les leaders du parti populiste sud-tyrolien et le chancelier Raab entouré de plusieurs de ses ministres a été étudiée mardi au Conseil des ministres. Le communiqué publié à l'issue de la réunion déclare que le gouvernement autrichien «est d'avis que la situation au Tyrol du Sud s'est aggravée du fait des décisions prises dans le domaine des constructions à bon marché, décisions qui sont en contradiction avec l'accord de Paris.»

Le communiqué ajoute que cette aggravation montre combien il est nécessaire de poursuivre énergiquement avec l'Italie les négociations sur l'application de l'accord de Paris et d'aboutir aussitôt que possible à une conclusion.»

L'autocritique de M. Pervoukhine est insuffisante

MOSCOU, 3 février, ag. (AFP). — L'autocritique de M. Michel Pervoukhine a été jugée insuffisante par M. Joseph Kouzmine, président du «gospplan» et vice-président du Conseil des ministres de l'URSS.

M. Pervoukhine n'a, en fait, rien dit de son activité «anti-parti», a déclaré notamment M. Kouzmine qui a ajouté «il pensait sans doute que ses activités dans ce groupe et le fait qu'il ne l'avait pas dénoncé passeraient inaperçus.»

Journée de deuil à Malte

LA VALETTE, 3 février, ag. (Reuter). — La journée de deuil proclamée pour mardi par Dom Mintoff, chef du parti travailliste de Malte et par le parti travailliste a été couronnée de succès. On ne signale aucun incident. Des sortes de barricades avaient été établies dans une trentaine de localités. La police les a fait disparaître. Cinq personnes ont été arrêtées sous l'inculpation d'intimidation.

Le procès des Bibles Paul Hasler en détention préventive

WINTERTHOUR, 3 février. — (Ag) — Mardi soir à la Cour d'assises de Winterthour, où se juge l'affaire dite des Bibles, le jury a prononcé ses premières sentences, portant uniquement sur les «déductions» opérées par les accusés. Les jurés avaient délibéré pendant sept heures. Ils devaient répondre à quelque 400 questions.

Les sentences ayant été prononcées, on eut la surprise de voir apparaître un nouveau témoin, un procureur de district zurichois qui, le 18 janvier, avait par hasard entendu dans un établissement public une conversation entre Hasler et un inconnu. Il était question de trouver pour Hasler une place en Amérique du Sud où aucune extradition n'est possible. «Solution magnifique», se serait exclamé l'accusé Hasler. Le témoin eut le sentiment qu'il y avait là un projet de fuite et avisa l'autorité judiciaire.

Le procureur Willfratt requit alors la détention préventive de l'accusé pour des motifs de sécurité, ce que la Cour ordonna en dépit des protestations de l'avocat de Hasler. La police cantonale mènera une enquête pour établir s'il y eut vraiment des projets de fuite.

La première réunion du Conseil exécutif de la Communauté

PARIS, 3 février, ag. (AFP). — Malgré le froid vif, la première réunion du Conseil exécutif de la Communauté avait attiré une foule nombreuse devant le Palais de l'Elysée. Spectacle inhabituel : deux gardes républicains à cheval, en grande tenue et sabre au clair, remplaçaient au portail d'honneur les classiques factionnaires.

A l'arrivée des douze chefs de gouvernement des lointaines républiques de la Communauté, les tambours battent, les clairons sonnent, une compagnie de la Garde Républicaine, rangée dans la cour de l'Elysée, rend les honneurs.

La séance se tient dans le salon des Ambassadeurs où se réunissent généralement les Conseils des ministres. Le général De Gaulle a immédiatement à sa droite M. N'Ba premier ministre de la République du Gabon, auprès de qui prend place le ministre des finances, M. Antoine Pinay. Devant chacun des 24 participants, un petit bristol et l'habituel sous-main de cuir. Le premier ministre, M. Michel Debré, s'assoit face au général De Gaulle, président de la Communauté.

Tous les premiers ministres africains sont habillés à l'europpéenne. Les débats sont secrets, l'ordre du jour également. Une deuxième réunion est prévue demain matin. Un grand déjeuner clôturera, à l'Elysée, cette séance inaugurale.

Conflit social dans la région lilloise

LILLE, 3 février. — (Ag AFP) — Le conflit social provoqué par le licenciement de 527 ouvriers des usines métallurgiques de Fives-Lille et de 350 aux usines Cail à Denain, provoque, dans cette région du Nord, essentiellement industrialisée, une situation critique.

La mesure prise par la direction de ces usines a fait, contre elle, l'unanimité des centrales syndicales. Elle a, en outre, été désapprouvée par la totalité du Conseil municipal de Lille où toutes les tendances politiques sont représentées. Elle a, enfin, provoqué une déclaration commune du cardinal Liénart, évêque de Lille et de l'archevêque de Cambrai, où, dénonçant le chômage comme «un seul mal moral qui vole les desseins de Dieu», les deux prélats disent notamment : «Si des sacrifices s'imposent, ce ne sont pas les salaires vitaux qui doivent les subir les premiers, ce sont les bénéficiaires.»

Mardi, les ouvriers licenciés sont entrés, à l'heure du travail dans la cour des usines, avec les autres travailleurs, mais n'ont pu pénétrer dans les ateliers. De leur côté, les délégués syndicaux ont continué à négocier avec la direction. Un défilé des travailleurs s'est déroulé dans la soirée. Mais, d'ores et déjà, les syndicats ouvriers ont fait appel à la plus haute instance :

A la recherche de survivants du « Hans Hedtoft »

NEW-YORK, 4 février ag. (Reuter). — Une fusée lumineuse ayant été aperçue, un navire du service des gardes-côtes des Etats-Unis est parti à la recherche d'éventuels survivants du « Hans Hedtoft ». D'autre part, un avion aurait aperçu comme une faible lueur.

Le terrorisme en Algérie Des mécaniciens P.T.T. attaqués

ALGER, 4 février, ag. (Reuter). — Près de Tizi-Ouzou (Kabylie) une bande de rebelles a attaqué une équipe de mécaniciens des P. T. T., tuant deux Européens et en blessant un troisième.

Près d'Affreville, au sud-ouest d'Alger, un camion militaire français a sauté sur une mine. Quatre soldats français ont été tués et 16 blessés.

ils doivent être reçus mercredi après-midi par le ministre du travail à Paris.

Face à toute menace de chômage, la thèse commune aux milieux ouvriers, aux élus municipaux de Lille, ainsi qu'aux hauts dignitaires catholiques de la région, c'est que, toute mesure de réorganisation ou de récession, entraînant un licenciement du personnel, doit être étudiée, planifiée et résorbée de telle sorte que les travailleurs soient assurés de leur réemploi.

Les Russes veulent le droit de veto

WASHINGTON 4 février ag. (AFP). — Le Département d'Etat des Etats-Unis a publié mardi soir une déclaration relative à la Conférence de Genève sur l'arrêt des expériences atomiques. La déclaration affirme que l'URSS compromet le succès des négociations en insistant pour que le droit de veto soit prévu dans le système de contrôle. L'attitude des Soviétiques permet de douter de leur sincère désir d'aboutir à un résultat positif. Un système de contrôle avec droit de veto serait illusoire et inacceptable pour les Etats-Unis. Il reste à voir conclut la déclaration si la conférence va échouer à cause de cette revendication, ou si une issue positive est possible. Les Etats-Unis vont s'efforcer d'y parvenir.

C'était du sel de potassium de la pénicilline

PARIS, 3 février, ag. (AFP). — Le laboratoire du ministère des Finances chargé d'analyser la poudre blanche saisie dimanche à Orly dans les bagages d'un Espagnol venant de Genève et se rendant à Madrid, a fait savoir au service douanier de l'aéroport qu'il s'agit d'un sel de potassium de la pénicilline dont le prix atteint 40.000 fr. le kilo. Les deux valises contenant 40 kilos de ce produit resteront à Orly en attendant que l'administration des douanes prenne une décision à leur sujet.

La situation à Monaco

Contre la confusion des pouvoirs

MONTE CARLO, 3 février. — (Ag AFP) — Le Dr Joseph Simon, président du Conseil national monégasque, s'est élevé contre la mesure de suspension partielle de la Constitution prise récemment par le prince Rainier.

C'est dans une lettre adressée au prince de Monaco lui-même que le Dr Simon a formulé cette protestation. En affirmant, en outre, que les conseillers nationaux «déclinaient toute responsabilité sur les conséquences que pourrait entraîner la vacance de la légalité». Cette lettre porte seulement la signature du Dr Simon et de M. Aureglia, ancien président du Conseil national. Le Dr Simon a affirmé qu'il en était ainsi parce qu'il ne pouvait «attendre l'assentiment de tous les membres du Conseil, notamment de ceux qui, étant fonctionnaires, risquaient des sanctions graves».

D'autre part, M. Emile Pelletier, ancien ministre de l'intérieur du gouvernement de Gaulle et maintenant ministre d'Etat de la Principauté de Monaco s'est prononcé dans une allocution radiodiffusée en faveur des mesures récemment décrétées par le prince Rainier : «La confusion des pouvoirs qui existait à Monaco, a-t-il dit, risquait de compromettre la bonne administration du pays... Le gouverne-

La quête aux idées

M. Dulles, l'homme d'état volant, vient colmater en Europe, les brèches ouvertes par M. Mikoyan, Anglais, d'une part, Français et Allemands d'autre part, différents d'avis sur la réponse qu'il convient de donner aux Russes.

...

M. MacMillan, travaillé par l'angoisse électorale, désire réunir les ministres des Affaires étrangères des quatre puissances en avril. Il projette un voyage à Moscou et aucun démenti officiel n'est venu prouver le contraire. Anglais, il caresse l'ambition d'être le premier à dégeler les rapports Est-Ouest. Les Anglais, en outre, ont acquis une solide méfiance de l'Allemagne et ils sont beaucoup moins sensibles que les Français aux effets bénéfiques d'un rapprochement avec d'anciens ennemis.

...

Les Français préfèrent la fermeté. Selon la décision, la solution appartient à Bonn. De Gaulle se défend de posséder une politique différente de celle du chancelier Adenauer. Ce souci d'entente est en partie provoqué par le désir d'avoir l'Allemagne comme alliée dans la querelle franco-anglaise Marché Commun - Zone de libre échange.

...

Le général De Gaulle, à qui l'on prêtait des sentiments anti-allemands, veut prouver qu'il n'éprouve aucune acrimonie contre les adversaires de son pays. Il veut effacer les souvenirs de la longue guerre franco-allemande. Aussi, pour le prix d'une alliance politique, consent-il à de grandes pertes économiques. Cette grandeur se manifeste peut-être trop tard

et l'on ne peut s'empêcher de penser que la France a souvent été victime de ses bons sentiments. C'est une tradition chez elle que de soutenir la Prusse qui l'assomera plus tard.

...

Le général De Gaulle tient à la fermeté à l'égard des Russes. Il aurait proposé que la conférence des ministres des Affaires étrangères ait lieu après le 27 mai, date ultime fixée par les Russes pour la solution du problème de Berlin.

...

Adenauer maintient son point de vue : Conférence sur la réunification de l'Allemagne par des élections libres, le cas de Berlin devant être traité séparément.

Les Allemands cachent mal leurs inquiétudes. Ils ne sont pas certains que De Gaulle n'adopte finalement une attitude plus souple. Ils s'inquiètent des déclarations de M. Dulles. Celui-ci a admis que des élections libres n'étaient pas la seule solution du problème allemand. Ils redoutent les initiatives britanniques. Londres estime qu'il serait fou d'adopter le point de vue du Pentagone : s'ouvrir un chemin à coups de canon si les Russes et leurs séides bloquent Berlin. Ils envisagent le recours aux observateurs des Nations Unies et, éventuellement, le pont aérien.

...

M. Dulles presse les Alliés de se forcer un peu l'imagination pour découvrir des solutions originales. Il voudrait que les Alliés présentent un front uni, suggèrent des solutions valables, même si les Allemands de l'Ouest devaient en être déçus.

Jacques Helle.

Pour « débroussailler » l'affaire Lacaze

PARIS, 3 février. — (Ag AFP) — Mme Walter, mère adoptive de Jean Guillaume, figure centrale de la célèbre affaire «Lacaze», est en France depuis mardi matin. Elle avait quitté le Maroc où elle réside, la semaine dernière. Elle a franchi la frontière espagnole de bonne heure mardi. Elle était à bord d'une Plymouth rouge, précisaient certains journaux. Mais sa trace est perdue depuis et les nombreux journalistes et photographes qui s'étaient postés devant son domicile parisien l'ont vainement attendue.

Le juge Batigne qui continue de «débroussailler» l'une des affaires les plus complexes de l'après-guerre, entendra demain le jeune Jean-Pierre Guillaume.

Vers l'indépendance du Cameroun français

NEW-YORK, 4 février, ag. (Reuter). — Le rapport de la mission de l'ONU chargée d'étudier l'avenir du Cameroun français a été publié mardi. Ce rapport recommande au Conseil de tutelle et à l'assemblée générale de mettre fin en 1960 au régime de tutelle et d'accorder l'indépendance au Cameroun français. La question de l'union de ce territoire avec le Cameroun britannique n'est pas encore tranchée.

Le rapport relève qu'une consultation populaire est superflue, le gouvernement et l'assemblée législative du Cameroun ayant approuvé le projet.

Démission du secrétaire de la marine américaine

WASHINGTON, 4 février (AFP). — M. Thomas Gates, secrétaire à la Marine, a présenté mardi sa démission au président Eisenhower qui l'a acceptée «avec le plus profond regret». La démission de M. Gates ne prendra effet qu'à partir du premier juin prochain. Le secrétaire pourra donc, avant de se retirer, aider l'administration au cours de la discussion du budget.

M. Gates sera remplacé par l'actuel sous-secrétaire à la Marine, M. William Franke.

L'affaire des « ballets roses » Nouvelle inculpation

PARIS, 3 février, ag. (AFP). — M. Sacotte, chargé de l'instruction de l'affaire dite des «ballets roses» a inculpé mardi soir d'attentats aux mœurs M. Georges Biencheri, 47 ans, ancien directeur d'un grand restaurant du Bois de Boulogne et d'un restaurant de la place de la Madeleine, à Paris.

SION

Une locomotive et un wagon déraillent

Hier, à 14 heures, la locomotive et un wagon d'un train de marchandises se dirigeant sur Lausanne ont déraillé à la hauteur du passage sous voûtes en construction de la route conduisant à Aproz; l'accident semble dû au fait que l'on actionna un aiguillage au moment où la locomotive le franchissait.

Une vingtaine d'ouvriers furent immédiatement transportés sur les lieux et s'employèrent à remettre en état la voie endommagée. Des spécialistes placèrent sur les rails, au moyen de crics actionnés par l'air comprimé d'une autre locomotive, le wagon et la motrice de 80 tonnes auxquels cet accident ne semblait pas avoir causé de grands dégâts.

Jeunesse conservatrice-chrétienne sociale du Valais romand Conférence de M. le prof. Darbellay

Dimanche 8 février, à 14 heures 30, à l'Hôtel de la Paix, à Sion, la Jeunesse conservatrice-chrétienne sociale du Valais romand organisera sa Conférence (cours de cadres). A cette occasion elle a fait appel à

Monsieur le professeur Jean DARBELLAY doyen de la Faculté de droit de l'Université de Fribourg qui parlera de la

Neutralité suisse et intégration européenne

Nous lançons un appel spécial aux jeunes de la Fédération afin qu'ils participent nombreux à cette importante conférence. Nous invitons également tous nos amis et sympathisants.

Le Comité.